

Les cahiers du militant

HISTOIRE DE BRETAGNE

(GÉNÉRALITÉS)

LES ÉDITIONS DU
PARTI NATIONAL BRETON
RENNES

N° 1

BIBLIOGRAPHIE

C. DANIO. — *Petite Histoire de Bretagne.*
— *Histoire de notre Bretagne.*

RAISON DU CLEZIOU. — *La Bretagne des Origines à la Réunion.*

DURTELLE DE SAINT-SAUVEUR. — *Histoire de Bretagne.*
2^e édit., 1936, 2 vol.

HISTOIRE DE BRETAGNE

(GÉNÉRALITES)

I. — IMPORTANCE DE L'ETUDE DE NOTRE HISTOIRE

On a toujours entretenu le peuple breton dans l'ignorance de son histoire. Cette histoire, on ne la lui a pas apprise à l'école, ou bien on lui en a caché les pages les plus nobles, celles qui lui donnent un droit sacré à la vie et à la liberté nationales. Dans l'Histoire de France, c'est à peine s'il est question de la Bretagne indépendante et riche de jadis. Plus tard, quand on offrit aux Bretons une histoire « régionale » de leur pays, chaque événement, qui montrait la nation bretonne libre et forte de ses droits, était traité comme on traite un sujet gênant, de façon superficielle, travestissant sans cesse la vérité.

Que l'on s'étonne, après cela, que les Bretons n'éprouvent pas, au premier abord, un sentiment national envers la Bretagne puisque, en grande majorité, ils ne savent rien de ses droits et de ses traditions. La

conscience de nos compatriotes est assoupie, sous des apparences de résignation. Il faut absolument la réveiller et, pour cela, enseigner et répandre à profusion notre histoire nationale, telle que nous l'avons rouverte, nous, militants du P. N. B., c'est-à-dire dépouillée de tous les artifices et de tous les mensonges dont on nous l'avait entourée.

La Bretagne n'a jamais été une partie quelconque de la France, mais une Nation distincte par ses origines, son existence et son idéal propres. L'Histoire nous apprend que la Bretagne ne fut pas seulement une province parmi les autres provinces des Rois de France, mais bien un Etat indépendant de la France. La Nation bretonne, depuis sa formation, est restée unie, et cette union s'est maintenue jusqu'à nos jours, malgré son rattachement à la France. *Elle n'a jamais accepté la situation de fait, qui la supprimait en tant qu'Etat.* A tous les moments de son histoire il s'est trouvé des hommes qui se sont transmis le flambeau de l'Indépendance et nous ne sommes, au P. N. B., que les successeurs et les continuateurs de ces Bretons-là.

II. — ORIGINE DE LA NATION BRETONNE

Les Celtes dominaient jadis, avant les Romains, la moitié de l'Europe. Tous ceux du Continent furent dominés à leur tour par les Romains ou d'autres races conquérantes, telles les Germains. C'est ainsi que les Gaulois, Celtes continentaux, se mêlèrent aux Romains d'abord, puis aux Francs.

Seuls les Celtes de l'île de Bretagne — aujourd'hui Grande-Bretagne — réussirent à sauvegarder la pureté de leur race et leur nationalité. En effet, quand les Anglo-Saxons conquièrent l'île de Bretagne, les Celtes, nos ancêtres, se replièrent vers le Nord et l'Ouest de la Grande-Bretagne, ou passèrent la Manche pour venir en Armorique.

Nous sommes apparentés par la race, la langue, la civilisation, aux Gallois, aux Irlandais et aux Ecossais. Nous formons avec eux, nous Bretons, la grande famille des Celtes d'aujourd'hui.

III. — COMMENT S'EST FORMÉE LA NATION BRETONNE

La Terre que nous habitons n'était pas encore la Bretagne. Elle s'appelait autrefois l'Armorique ou « Pays de la Mer ». Les Romains avaient apporté aux Celtes d'Armorique leur langue, le latin, et la civilisation latine. Ceux-ci n'étaient donc plus que des Gallo-Romains. Puis, dépeuplée par les incursions des Barbares, Saxons et autres, l'Armorique vit arriver de Grande-Bretagne des bandes de Bretons qui y établirent la religion chrétienne, leur langue celtique, leur civilisation propre qu'ils avaient conservée avec l'amour de leur race. C'est alors que, perdant son nom, l'Armorique, le coin de terre qui constitue notre Patrie fut nommé par nos ancêtres : BRITANNIA, nom qui est devenu BREIZ, en breton moderne, et BRETAGNE, en français.

Ceci se passait vers l'an 460. Pendant plus de deux

cents ans, les Bretons traversèrent la mer, de plus en plus nombreux, pour venir s'établir dans la nouvelle Bretagne. Nous sommes leurs descendants, nous sommes leurs arrière-petits-fils. Sans eux l'Armorique serait devenue une région semblable à la Vendée ou à l'Anjou, et il ne serait question ni de Bretagne ni de Bretons sur le continent européen.

Les ancêtres des Français sont les Ligures, les Ibères, les Gaulois, les Romains et les Francs, mais ce ne sont pas les nôtres à nous, Bretons originaires de la Grande-Bretagne. VOILA POURQUOI NOUS NE SOMMES PAS, N'AVONS JAMAIS ÉTÉ ET NE POURRONS JAMAIS ÊTRE DES FRANÇAIS DE RACE ET DE NATIONALITÉ, QUE NOUS LE VOULIONS OU NON !

A peine établis en Armorique, nos pères eurent à défendre leur liberté contre les Francs, peuple germanique qui avait conquis la Gaule et changé son nom en celui de France ou pays des Francs.

Les Chefs Bretons : Warok, du pays de Vannes, Judicaël (1), roi du Nord de la Bretagne, Morvan, Gwiomarc'h, roi du Léon, résistèrent vaillamment. La Bretagne, divisée en petits royaumes, ne formait pas à cette époque un pays uni sous un commandement unique. Divisés, les Bretons durent céder devant le nombre. C'est alors que se leva NOMÉNOË.

(1) Ce nom glorieux est encore porté sous la forme : Jézéquel, Jicquel.

IV. — LE ROYAUME DE BRETAGNE (842-919)

Noménoë était un *tiern* ou chef breton ardemment patriote. Il travailla en silence, pendant des années, à préparer la Bretagne à un soulèvement. Par dévouement il accepta de gouverner son pays au nom de l'empereur franc Louis le Pieux. A la mort de celui-ci, tout était prêt. Noménoë à leur tête, les Bretons secouèrent le joug. Battus à *Ballon*, près de Redon, en 845, les Francs furent refoulés et Noménoë, devenu premier roi de Bretagne, réunit pour la première fois tous les Bretons sous son autorité, organisa l'Etat Breton suivant la Coutume Celtique et le fit reconnaître par le roi franc en 848. Grâce à Noménoë la Bretagne devenait un royaume dont l'essor ne devait être interrompu que par les invasions normandes.

V. — L'ETAT BRETON INDEPENDANT (842-1532)

Pendant 690 années, de 842 à 1532, la Bretagne fut un Etat souverain indépendant. De 907 à 936, elle fut ravagée par les Normands. Sans cette invasion dévastatrice qui faillit la faire disparaître à tout jamais, il est probable que la Bretagne aurait continué de s'agrandir et aurait eu une existence indépendante jusqu'à nos jours.

Aidé par un moine, Yann Landévennec, Alain Barbe-Torte, rappelé de Grande-Bretagne, débarqua en Bretagne et en chassa tous les Normands. Il s'ensuivit une longue période de paix où, sous la sage administration

de ses ducs tels : Alain III, Conan le Gros, la Bretagne fut prospère.

Malheureusement, à deux reprises, au XII^e et au XIV^e siècles, notre pays devait connaître l'occupation par les armées étrangères de l'Angleterre ou de la France, tour à tour préoccupées de l'annexer. C'est Henri Plantagenet, roi d'Angleterre, dont les soldats dévastèrent notre pays. Son fils Geoffroy fut duc de Bretagne. C'est le roi de France Philippe-Auguste qui lui donna Pierre Mauclerc, prince français. Pierre Mauclerc trompe l'espoir du roi de France en prenant parti pour la Bretagne comme s'il eût été Breton lui-même. Par la suite, dans la guerre civile connue sous le nom de Guerre des Deux Jeannes, qui mit aux prises Jean de Montfort, soutenu par les Anglais, et Charles de Blois, allié aux Français, tous deux prétendants au trône de Bretagne, celle-ci fut mise à feu et à sang par leurs dangereux protecteurs et alliés (1341-1365).

La paix revenue, Jean V le Sage fut le plus puissant et le plus redouté de nos ducs. La Bretagne connut sous son règne et par la suite une ère de prospérité telle qu'elle ne devait plus en connaître de semblable. Il sut en particulier maintenir notre pays en paix tandis qu'Anglais et Français s'entredéchiraient dans la Guerre de Cent Ans. Cette politique d'équilibre était très difficile à poursuivre indéfiniment. A la fin du règne de François II, en 1488, le roi de France, qui convoitait la Bretagne pour sa richesse, livra bataille aux Bretons à Saint-Aubin-du-Cormier, près de Fougères. 6.000 Bretons y périrent, mais en vain. La Bretagne était vaincue, François II en mourut de chagrin.

VI. — L'ANNEXION DE LA BRETAGNE A LA FRANCE

Anne de Bretagne, fille de François II, succéda à son père sur le trône de Bretagne. En 1490, une armée française s'empara de Nantes. Puis, assiégée dans Rennes, Anne fit déposer les armes pour sauver la Bretagne mise dans l'alternative : ou céder, ou disparaître. Bien que déjà mariée à Maximilien d'Autriche, elle dut accepter le mariage avec le roi de France. Son mariage forcé avec Charles VIII en 1491 lui fit s'écrier : « Faut-il que je sois infortunée d'être amenée à prendre mariage d'un homme qui m'a si mal traitée. » La Bretagne constituait la dot.

A la mort de Charles VIII, son successeur Louis XII, pour ne pas laisser échapper la proie, se maria avec la veuve. Toutefois, dans le second contrat de mariage, Anne réussit à ne rendre l'« Union » que provisoire, car elle légua la Bretagne comme duché indépendant à ses héritiers.

Sa fille Claude épousa à son tour contre son gré, le successeur de Louis XII, François I^{er}, qui devait compléter l'« Union ». Il est aisé de se rendre compte quel pays gagnait à cette annexion. Un de nos historiens, Alain Bouchard, a pu écrire à cette époque : « Le peuple breton était si riche que l'on n'eut trouvé si petit village qui ne fut plein de vaisselle d'argent. »

Devant la menace d'une annexion pure et simple, les membres de l'Assemblée des Etats de Bretagne, réunis à Vannes en 1532, durent s'incliner avec douleur devant la volonté du plus fort. Ils votèrent

l'« Union », mais sous des conditions bien nettes. La France s'engageait formellement à respecter l'autonomie bretonne, car les Bretons n'entendaient renoncer ni à leur nom, ni à leurs droits, ni à leurs lois, ni à leurs bénéfices, ni à leur politique intérieure, ni à leurs douanes mêmes.

Voici les principales conditions du Traité de 1532 :

1° Tout changement dans la Constitution Bretonne devait être ratifié par les Etats de Bretagne, seule autorité légale du Pays, et enregistré par le Parlement.

2° Aucun impôt, aucune loi ne devait être applicable à la Bretagne sans le vote des Etats.

Les contributions perçues en Bretagne devaient être employées pour la Bretagne, à qui ne devait s'étendre aucun impôt indirect français.

3° La souveraineté du Parlement de Bretagne était maintenue en matière judiciaire.

4° Les Bretons ne devaient pas le service des armes hors de Bretagne.

5° Les bénéfices, ou charges ecclésiastiques, de la Bretagne demeuraient réservés aux Bretons.

Ce traité est toujours valable, mais est-il seulement respecté ? Or, par sa signature, la France s'engageait à observer, à jamais, ces conditions.

UN TEL TRAITÉ MAINTENAIT L'AUTONOMIE DE LA NATION BRETONNE DANS LE CADRE DES FRONTIÈRES POLITIQUES FRANÇAISES.

VII. — LA BRETAGNE AUTONOME (1532-1789)

Que perdait la Bretagne à la suite de l'Union ? D'abord le bénéfice des traités de commerce qui nous unissaient à l'Angleterre, traités commerciaux qui l'avaient enrichie. Les Anglais, les traités rompus, considérant les Bretons comme Français, saisirent nos vaisseaux et pillèrent nos côtes.

De 1585 à 1598, la Bretagne dut subir les horreurs des guerres de religion, qu'elle aurait pu éviter car les Protestants ne furent jamais nombreux chez nous et nos ancêtres étaient tolérants.

De 1532 à 1789, la Bretagne vécut pendant 250 ans sous le régime institué à Vannes par le traité d'Union. Pendant deux siècles et demi, le Gouvernement français s'appliqua à arracher aux Bretons leurs libertés, morceau par morceau, et à les soumettre aux lois françaises, sans se soucier du Traité. Seul Henri IV respecta l'autorité des Etats de Bretagne. Plus tard, à chaque abus de pouvoir, des Bretons se soulevèrent, soit pour la défense des libertés, soit pour le retour à l'indépendance pure et simple.

En 1675, éclata la Révolte du Papier Timbré qui, de Rennes, s'étendit à toute la Bretagne, prenant, en Basse-Bretagne, le nom de Révolte des Bonnets Rouges. Des milliers de Bretons furent pendus, roués vifs, écartelés, plusieurs paroisses virent leurs clochers rasés, leurs cloches fondues, tout un quartier de Rennes nivelé. Telles furent les représailles barbares du gouvernement du roi Louis XIV.

En 1720, une conspiration contre le Régent Philippe d'Orléans fut découverte. Des Bretons s'étaient réunis en une Association pour la défense des Libertés bretonnes et avaient conclu une alliance avec les Espagnols, mais ceux-ci n'apportèrent pas toute l'aide promise. Arrêtés, quatre chefs bretons furent odieusement décapités à la hache à Nantes le 26 mars 1720. Dix-huit autres Bretons, condamnés à mort, avaient fui à temps. Mais la Bretagne obtenait, en 1734, la libre gestion de ses finances. Leur sacrifice n'avait pas été vain.

Sous le gouvernement du duc d'Aiguillon, le Procureur Général, Caradeuc de la Chalotais, qui défendait les droits du Parlement de Bretagne, fut emprisonné, puis exilé. Mais le Parlement finit par obtenir gain de cause.

En 1788, les luttes parlementaires recommencèrent, mais la division se mit dans les rangs des Etats. Enfin, en 1789, Louis XVI convoqua les Etats Généraux. La majorité des représentants qualifiés de la Nation bretonne refusèrent de s'y faire représenter, mais quelques députés de la bourgeoisie des villes et du bas-clergé, espérant trouver à Versailles un appui à leurs revendications de classe, s'y rendirent.

Dans la nuit du 4 août 1789, dans un mouvement d'égarement, ils consentirent au sacrifice des droits de la Bretagne sous réserve de l'acceptation des Etats de Bretagne. Seuls, ceux-ci avaient qualité pour se prononcer sur le traité d'Union. Avec leur Procureur Général Syndic, le comte de Botherel et le Parlement de Bretagne, ils protestèrent. Sourde à leur opposi-

tion, l'Assemblée Constituante étendit à la Bretagne les réformes administratives de la France, déchirant ainsi le Traité de 1532 qui donnait le droit aux Bretons de fixer eux-mêmes leur sort. Ainsi annexée illégalement, la Nation Bretonne perdait son nom même et était découpée en cinq départements à la merci d'un gouvernement étranger.

AU POINT DE VUE JURIDIQUE, LE TRAITÉ D'UNION AYANT ÉTÉ VIOLÉ PAR L'UNE DES PARTIES, LA BRETAGNE A ACQUIS EN 1789 LE DROIT DE REPRENDRE SA LIBERTÉ.

VIII. — L'ÉTERNELLE PROTESTATION DE LA NATION BRETONNE

Depuis 1789, malgré la pénétration de l'influence française à laquelle est soumise la Bretagne, malgré ses dirigeants francisés, son esprit et sa langue, *il s'est toujours trouvé jusqu'à nos jours des Bretons pour protester contre l'annexion.*

Les Chouans, avec La Rouërie, luttèrent pendant vingt ans pour leur foi et pour le retour du roi qui, pensaient-ils, leur restituerait le minimum d'autonomie dont ils jouissaient avant 1789. Le Chef Georges Cadoudal, d'Auray, s'est rendu célèbre dans sa lutte contre Bonaparte.

Après l'Empire, qui donna la liberté religieuse à la Bretagne mais ne lui rendit point ses libertés politiques, le retour du roi en 1815 n'apporta aucun changement. De plus en plus la francisation gagnait du terrain dans les milieux bourgeois et intellectuels. On pouvait croire que le sentiment national s'était éteint pour toujours.

Il n'en était rien. La lutte reprend sous le second Empire avec l'« Association Bretonne » dissoute par ordre de l'Empereur des Français.

Des Bretons de cœur entreprennent, par la plume, de raviver la cendre du souvenir et de réveiller l'Esprit Celtique. De 1820 à 1870 surgissent : La Villemarqué, collecteur du *Barzaz Breiz*, Luzel, poète de *Bepred Breizad*, Brizeux, et surtout notre grand historien national : Arthur de la BORDERIE.

Les guerres étrangères de 1870 et de 1914-1918 fauchèrent quantité de Bretons qui gardaient la flamme. Jean-Pierre Calloc'h, poète breton auteur de *War an Daoulin*, fut au nombre des victimes.

Dès avant la guerre mondiale, on avait vu se créer des groupements régionalistes nombreux, constituant un timide mouvement tendant à la défense et à la libération de la Bretagne. Leurs buts n'étaient pas toujours bien nets, leur esprit restait timoré.

En 1911, on assiste enfin à la création d'un Parti Nationaliste Breton avec Camille Le Mercier d'Erm.

En 1919 apparaît *Breiz Atao*, qui mena le bon combat jusqu'à la guerre de 1939, malgré de nombreuses perquisitions, arrestations et condamnations.

Le 7 août 1932 explose à Rennes le monument inauguré en 1911, prétendant symboliser l'« Union » de la Bretagne à la France. Belle et vigoureuse réponse à l'insolence des représentants de l'autorité française réunis à Vannes pour y célébrer le quatrième centenaire de notre annexion, de notre défaite, de notre déchéance !

Aujourd'hui, nous, les successeurs des Patriotes

Bretons de l'Histoire, nous continuerons la lutte. La France qui souffla le vent, a récolté la tempête. Engagée à la suite de l'Angleterre dans une guerre insensée contre l'Allemagne, elle en sort vaincue et affaiblie. Elle porte la responsabilité de la ruine qui nous guette et de la catastrophe qui la menace. Aussi est-ce à la Bretagne, notre Patrie, que doit aller notre compassion tout entière. Fraternellement unis, c'est pour elle, pour son avenir, que nous devons travailler, nous les successeurs des Patriotes Bretons de toujours.

Jamais notre langue n'a été plus étudiée, plus écrite, plus imprimée, plus lue qu'aujourd'hui.

Jamais notre Parti, qui groupe les meilleurs patriotes bretons, n'a été aussi fort, aussi dynamique ni aussi joyeux que maintenant.

Jamais nous n'avons été plus près, ni aussi sûrs, de la victoire. Puisse chaque Breton le comprendre avec nous.

L'Histoire de la Bretagne est en marche, l'Histoire de Bretagne continue. C'est à nous de l'écrire avec notre volonté, avec nos actes, avec notre sang s'il le faut.



Les cahiers du militant

L'EMPIRE CELTIQUE



LES ÉDITIONS DU
PARTI NATIONAL BRETON
RENNES

N° 2

BIBLIOGRAPHIE

- HUBERT (Henri). — *Les Celtes et l'expansion celtique jusqu'à l'époque de la Tène.*
- *Les Celtes depuis l'époque de la Tène et la civilisation celtique.* 2 vol., Paris, 1932.
- D'ARBOIS DE JUBAINVILLE (H.). — *Les Celtes depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'an 100 de notre ère.* Paris, 1904.
- DOTTIN (Georges). — *Les anciens peuples de l'Europe.* Paris, 1916.
- *Manuel pour servir à l'étude de l'antiquité celtique.*
- DÉCHELETTE (J.). — *Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine.* Paris, 1913.
-

L'Empire Celtique

I. — ORIGINE DES CELTES ET NAISSANCE DE LA CELTIE

A une époque très lointaine les Celtes nos ancêtres quittèrent les pays plus froids de l'Asie et se répandirent dans l'immense plaine du nord de l'Europe. Environ 2.000 ans avant Jésus-Christ ils s'établirent entre l'Elbe et le Rhin. Ce pays, pauvre et au climat rigoureux, était à cette époque couvert d'immenses forêts et de marais. Ils l'appelèrent *Keltia*, du nom d'un de leurs héros : Keltos.

Les Celtes étaient de race aryenne, comme les peuples de races latines et les peuples de races germaniques. En général, ils étaient grands avec le teint clair, des cheveux blonds et des yeux bleus. La branche des Bretons était de taille plutôt petite, mais de charpente trapue, avec, en majorité, la tête ronde et les cheveux châtain.

Ils parlaient la langue celtique qui était de la même famille que celles des autres peuples européens, bien que différente. *Markkos* et *mokkos* (kk = c'h) par exem-

ple, signifiaient : cheval et porc. Ils sont devenus *morc'h* et *moc'h* en breton moderne. Bretons, Gallois et Irlandais, nous sommes, dans les temps modernes, les seuls héritiers de cette langue millénaire.

A cette époque reculée, les Celtes étaient encore primitifs. Ils n'avaient pas encore appris à travailler le bronze et le fer.

II. — LES CELTES ÉTENDENT LEURS CONQUÊTES

Bientôt à l'étroit dans leur domaine, qui fut depuis la Germanie, les Celtes ne tardèrent pas à s'élancer à la recherche de territoires au climat plus doux. Ils occupèrent d'abord le sud de l'Allemagne. Quelques siècles plus tard ils franchirent le Rhin et s'établirent dans le nord-est de la France actuelle, entre le Rhin et la Seine.

Vers l'an 1.000 avant Jésus-Christ, la tribu des Gaëls et la tribu des Pictes traversèrent la Manche et envahirent la Grande Bretagne, qu'ils nommèrent : *Albio*, et l'Irlande qu'ils baptisèrent : *Iverio*.

Vers 650 avant Jésus-Christ eut lieu une seconde invasion celtique des Iles Britanniques. C'était cette fois le peuple des *Brittones* ou Bretons. Ils refoulèrent les Gaëls de l'Angleterre actuelle et donnèrent à l'île de Bretagne son nouveau nom. Ces Bretons d'outre-Manche sont nos ancêtres directs.

Sur le continent les Celtes gagnèrent l'Armorique,

puis, ne pouvant aller plus loin vers l'ouest, reprirent leur marche vers le sud. Armés d'épées, de casques et de boucliers qu'ils avaient appris à fabriquer avec le bronze d'abord, puis avec le fer, les Celtes, qui étaient en outre des guerriers nés, étaient partout invincibles.

De 600 à 300 avant Jésus-Christ ils descendirent victorieux des Ligures, jusqu'aux Pyrénées, recouvrirent toute l'Espagne et, franchissant les Alpes, occupèrent tout le nord de l'Italie.

Toujours vainqueurs, ils avancèrent dans la vallée du Danube qu'ils conquirent puis, s'infiltrant à travers les Balkans, ils atteignirent la Grèce. Passant en Asie-Mineure d'autres tribus celtiques y fondèrent en 278 le Royaume de Galatie qui fut longtemps prospère.

III. — L'EMPIRE CELTE A SON APOGÉE

Au IV^e et au III^e siècles avant notre ère, la domination des Celtes s'étendait sur plus de la moitié de l'Europe. Quantité de noms de lieux et quelques noms de régions témoignent de cette expansion prodigieuse : Galatie, en Asie-Mineure; Galicie, en Pologne; Galice, en Espagne; pays des Galates ou des Galli, c'est-à-dire des Celtes.

L'Empire Celtique comprenait, de l'Atlantique à la Mer Noire jusqu'au Dniester, les pays qui sont aujourd'hui : la France, la Belgique, les Iles Britanniques, le Portugal, l'Espagne, l'Italie du Nord, l'Allemagne, la Hongrie, la Roumanie, etc...

Cinq siècles avaient été nécessaires pour établir cet immense empire, plus vaste que jamais ne le fut aucun empire européen. De l'Espagne à l'Asie-Mineure, plus d 40 millions d'hommes parlaient et comprenaient la langue celtique, qui, d'un bout à l'autre de l'empire, avait une merveilleuse unité de syntaxe et de vocabulaire. Au IV^e siècle, le roi celtique Ambigatos régna sur une confédération de pays celtiques.

IV. — LA CIVILISATION CELTIQUE

1) La Société.

Il n'existait pas en Celtie une organisation permanente d'Etat. Les Celtes vivaient groupés en *clans* ou tribus, autour d'une ou de plusieurs familles. La société des anciens Celtes comportait plusieurs classes.

En tête venaient les prêtres ou *druides*. Ils possédaient une autorité morale supérieure à celle du roi lui-même, grâce à leur culture intellectuelle. Ceux-ci ne formaient pas une caste fermée. On devenait druide par le savoir et non par le rang, bien que les druides se recrutèrent généralement dans la noblesse.

Les Druides étaient placés sous l'autorité d'un grand-druide élu chaque année par leur assemblée. Ils étaient dispensés de combattre. Leur grand rôle était celui d'éduquer la jeunesse. Leurs écoles étaient célèbres. On y passait vingt ans à apprendre par cœur les doctrines transmises de bouche en bouche. Bien que connaissant l'écriture, les anciens Celtes ne

s'en servaient pas, soit afin que l'enseignement put garder son caractère sacré, soit que la religion l'interdisait. Les druides étaient médecins et tiraient un grand prestige de leur connaissance des plantes qui guérissent. Ils étaient en outre astrologues et devins, mais ils devaient surtout leur puissance à leur qualité de juges. Ils étaient, en effet, choisis comme arbitres et tranchaient les différends entre Clans ou entre particuliers, apaisaient les querelles entre les Etats et avaient le pouvoir de mettre hors la loi quiconque osait leur résister.

Les deux autres grandes classes de la société celtique étaient : les nobles ou *briantiniens* et le peuple ou *guerins* comprenant tout ce qui n'était pas noble, marchands, paysans, propriétaires ou non.

Au combat, cette deuxième catégorie servait la noblesse. Ces deux classes constituaient l'assemblée des hommes libres qui élisait le roi ou chef du Clan. L'autorité du chef du Clan était variable. Son titre ne se transmettait pas à ses descendants.

Au-dessous des hommes libres venaient les *kæzes* ou esclaves, prisonniers de guerre ou descendants de prisonniers. Toutefois leur sort était moins misérable que chez les races du Midi.

Pour terminer, la caste des *bardes* était chargée de chanter en s'accompagnant de la harpe la gloire des héros celtiques vivants ou morts.

2) L'Etat Celte.

L'Empire Celtique fut un ensemble de petits Etats indépendants les uns des autres. Rien qu'en Gaule, on

en comptait quatre cents, et en Irlande, deux cents.

Les Clans se groupaient en *Cités* dont certaines s'unissaient en Confédérations. Exemple : la Confédération Armoricaïne.

Chaque Cité était gouvernée par un chef civil et par un chef militaire élus tous deux pour un an par une assemblée ou sénat. Devant un danger commun, les Cités et les Confédérations s'unissaient sous un commandement unique, comme lors de la conquête de la Gaule par les Romains, comme, quatre cents ans plus tard, devant les Anglo-Saxons débarqués en Grande-Bretagne.

3) Vie des Celtes.

Bien que les Celtes parcourussent l'Europe à l'époque des invasions ils n'étaient pas pour cela de perpétuels nomades aux moyens d'existence limités. Ils vivaient dans des villages et des villes. Les villages, où se réunissaient marchands et artisans, étaient fortifiés.

La maison celtique était généralement une hutte ronde couverte en chaume, comparable de nos jours à une cabane de sabotiers. Il existait aussi de véritables demeures aux murs de pierre maçonnée assez semblables aux chaumières de Bretagne et d'Irlande.

4) Agriculture et Commerce.

La propriété privée du sol n'existait pas, la terre appartenait au Clan tout entier. Les Celtes connaissaient la culture du blé, de l'orge, de l'avoine et savaient

faire du pain de froment. Grâce à la fumure de leurs terres soigneusement divisées et bornées, ils obtenaient, dit-on, deux récoltes de blé par an. Ayant inventé la charrue, ils imaginèrent de lui adjoindre deux roues.

La roue, le moulin à eau, le pétrin, le tamis à crin de cheval, les tonneaux cerclés, la voile, le gouvernail, le savon, les matelas et les lits rembourrés sont des inventions celtiques. L'élevage du cheval, du porc, du chien qu'ils croisaient avec des loups, constituait une de leurs richesses.

Les Celtes connaissaient le tissage et la teinture des étoffes à l'aide de certaines plantes. Ils connaissaient la céramique, avaient découvert l'étamage du cuivre et la fabrication de l'émail.

Les Celtes étaient réputés pour le travail des métaux : fer, cuivre et étain. Ils n'avaient pas leurs pareils pour forger les épées à lames plates à deux tranchants. Comme orfèvres, ils fabriquaient des bijoux, d'or et d'argent incrustés de corail.

Aux carrefours des routes se tenaient d'importants marchés. Les transports par terre se faisaient au moyen de chariots divers. Par mer, les lourdes barques de bois des Vénètes sillonnaient les mers, exportant blé, bétail, or, argent, fer, peaux, esclaves et chiens de chasse. De toutes les parties du monde, et principalement de Grèce et de Phénicie, on venait acheter aux Bretons l'étain, métal que l'on trouvait en grande abondance dans l'île de Bretagne.

La Celtie était un pays riche et prospère dont les cultures variées, le commerce étendu et l'industrie

développée constituait un objet de convoitise pour leurs voisins les Romains.

5) Caractère des Celtes.

En contact constant avec des peuplades sauvages venant de l'Est ou du Nord et qui empiétaient sur leurs terres, les Celtes avaient beaucoup à combattre. C'était une race guerrière par excellence dans la bravoure extraordinaire était réputée au loin. Dans le but de terrifier leurs ennemis par leur témérité, ils s'élançaient au combat nus et sans boucliers. Les Celtes méprisaient la mort, car ils croyaient à la vie éternelle dans l'au-delà.

Les Celtes aimaient les belles étoffes aux couleurs éclatantes et affectionnaient particulièrement le rouge. Ils aimaient porter des bijoux, et ornaient les moindres objets de dessins originaux et délicats.

Nos ancêtres aimaient la musique et chantaient en s'accompagnant de la harpe, instrument national dont on joue encore aujourd'hui dans le Pays de Galles.

Les Celtes avaient le don de la parole. Malheureusement leur littérature, purement orale, nous est imparfaitement connue. Toutefois on peut se faire une idée de son extraordinaire richesse, à travers les contes irlandais qui nous sont parvenus par l'écriture.

Fidèles à la parole donnée, ils étaient extrêmement hospitaliers. Tolérants, ils ne cherchaient pas à assimiler les autres peuples. Ils avaient aussi leurs défauts. Indisciplinés et changeants, ils aimaient à se quereller

après de plantureux banquets où ils s'enivraient avec de la bière d'orge et de l'hydromel.

6) La religion celtique.

Les Celtes adoraient les forces de la nature et ils plaçaient au rang de divinités : les forêts, les montagnes, les fontaines et même les vents. Le plus grand dieu : Taranis, était le dieu de la foudre; Teutatès était le dieu de la guerre, et Dispater, père de tous les hommes, le dieu de la nuit et de la mort. Il y avait aussi des déesses-mères. Le culte de tous ces dieux avait lieu dans des temples rustiques ou dans des enceintes sacrées. Il consistait en prières, en libations de pain et de vin, en danses, et même en sacrifices humains. Ce fut jadis une croyance universelle que les dieux ont périodiquement soif du sang des hommes. Les Celtes pensaient ainsi apaiser leur colère. L'oie, la poule, le lièvre étaient des animaux sacrés et tabous.

Les Celtes, bien que braves, étaient très superstitieux. Ils essayaient de prédire l'avenir en observant le vol des oiseaux ou les entrailles des victimes. Certaines plantes, tel le gui, avaient pour eux des vertus magiques.

En dehors de ces superstitions, la religion celtique était en avance sur celle des autres peuples, car elle enseignait l'immortalité de l'âme. *Cette croyance était si forte que nos pères se prétaient de l'argent remboursable dans l'autre monde.* On brûlait les morts, ou on les enterrait avec tous les objets qu'ils avaient aimés en ce monde. On pensait retrouver un jour ses

parents et ses amis dans un lieu de délices, le *Gwenva* ou paradis celtique situé dans l'île des Jeunes au nord-est de la Grande Bretagne.

Les druides enseignaient aussi que l'âme passait au bout d'un certain nombre d'années d'un corps d'être vivant dans un autre, avant d'atteindre la paix éternelle du *Gwenva*. Ils interdisaient l'écriture, les temples bâtis, la représentation figurée des dieux. Ce ne fut qu'après la conquête romaine et sous l'influence latine que Kernunnos fut représenté sous la figure d'un dieu cornu à trois visages et que sa statue devint l'objet d'un culte.

Ces doctrines ne furent pas toujours celles de tous les Celtes. Parties de l'île de Bretagne, elles ne se répandirent que plus tard sur le continent.

V. — DECLIN DE L'EMPIRE CELTIQUE

Après plusieurs siècles de force, de prospérité et de richesse, le grand Empire Celtique commença à être menacé. Ce furent d'abord les Germains qui, envahissant le pays compris entre l'Elbe et le Rhin, en chassèrent les Belges. Sous cette poussée les Celtes envahirent de nouveau le nord de l'Italie et prirent Rome en 390, fait d'armes sans précédent dans l'histoire. Mais un danger beaucoup plus grand que celui des Germains allait porter le coup fatal à l'Empire : César entreprit la conquête des Gaules (58 à 51 avant l'ère chrétienne) et, après avoir vaincu les Celtes continentaux avec Vercingétorix, conduisit ses légions sur l'île

de Bretagne. Après un premier échec, les Légions romaines réussirent à s'implanter en l'an 43 après Jésus-Christ. Malgré une résistance farouche des Bretons, elles s'y maintinrent jusqu'en 410 après Jésus-Christ.

La fuite des Légions romaines qui occupaient l'île de Bretagne fut causée par les invasions barbares qui, de toutes parts, menaçaient l'Empire. Dans l'île de Bretagne, ces invasions étaient le fait de populations d'origine germanique, Jutes, Angles et Saxons, qui habitaient sur l'autre rive de la Mer du Nord. Ces invasions se poursuivirent après le départ des Romains.

Alors, pendant plus de trois cents ans, les Bretons traverseront la Manche pour venir en Armorique y chercher une vie nouvelle.

La conquête de la Celtie par les Romains, puis par les Germains, écrasa la civilisation celtique en plein essor. Mais cette civilisation continue à travers les Celtes insulaires : Ecossais, Gallois et Irlandais, à travers nous, Bretons, les derniers Celtes du continent européen.

Les Celtes eurent une grande faiblesse : d'esprit individualiste, presque anarchique, ils furent trop divisés et ne surent pas s'unir à temps pour vaincre. Trois siècles suffirent pour les abattre.

Aujourd'hui, sur les 40.000.000 de celtisants d'il y a plus de 2.000 ans, 3.000.000 survivent à l'extrémité de l'Europe. Lentement, sûrement, ils regagnent le terrain perdu. Ils ont conservé nombreux les qualités viriles de leur race et ont maintenant compris la dure leçon

du passé. Unis, disciplinés, ils seront forts. L'Irlande, la première, a reconquis son indépendance. Seule encore elle forme aujourd'hui un Etat libre de toute entrave. La deuxième nation celtique libérée sera assurément la Bretagne.

« Il y a trois cents ans les Anglais n'étaient que six millions en face de dix millions de Celtes. Aujourd'hui deux cents millions d'hommes parlent anglais.

« BRETONS,

« Nos ancêtres ont eu la puissance, le nombre, la gloire ! Si nous le voulons, nous retrouverons leur force, leur orgueil ! Ce que d'autres ont fait nous pouvons le faire, NOUS LE FERONS ! » ()*

(*) Texte d'une page affiche de Breiz Atao.



Les cahiers du militant

LE ROYAUME DE BRETAGNE

SES ORIGINES

LES ÉDITIONS DU
PARTI NATIONAL BRETON
RENNES

1942

BIBLIOGRAPHIE

- DURTELLE DE SAINT-SAUVEUR. — *Histoire de Bretagne*, tome I.
- DE LA BORDERIE (Arthur). — *Histoire de Bretagne*, tome II.
- DE CALAN. — *Le règne de Noménoë, d'Erispoë, de Salomon et d'Alain Le Grand*, dans le « Bulletin Archéologique de l'Association Bretonne ». Congrès de Concarneau, 1905.
- MERLET (R.). — *Guerres d'indépendance de la Bretagne sous Noménoë et Erispoë*, dans la « Revue de Bretagne, Vendée et Anjou », année 1891, tome VI.
-

LE ROYAUME DE BRETAGNE SES ORIGINES

I. — LES BRETONS EN LUTTE CONTRE LES FRANCS

Ayant conquis le nord de la France et poursuivant leur route vers l'Ouest, les Francs se ruèrent sur la nouvelle petite Bretagne pour tenter de l'asservir. Nos ancêtres, pendant plus de trois siècles, durent défendre leur liberté. Au VI^e siècle Warok, comte de Vannes, infligea plusieurs défaites aux Francs et, en 590, les contraignit à respecter la marche ou frontière bretonne. Au VII^e siècle, Judicaël, roi de Domnonée — partie nord de la Bretagne — réussit à signer un traité de paix avec Dagobert en 635. En 753, Pépin Le Bref reprit Vannes et créa, dans la région dont Rennes est le centre, une « marche » aux mains des Francs. Rien n'y fit.

En 786, 799 et 811, Charlemagne fut contraint d'organiser trois expéditions en Bretagne. Les soldats francs parcouraient le pays incendiant et tuant, mais, après leur passage, les Bretons redressaient la tête, et tout était à recommencer. Ce n'est que momentanément et au prix de luttes sanglantes que Charlemagne avait réussi à leur imposer le paiement d'un tribut.

A sa mort, Morvan, l'un des principaux seigneurs de Bretagne réunit tous les chefs du pays en 818, et parvint à chasser les Francs. On connaît de lui, cette fière réponse qu'il fit à Witcar, l'envoyé de Louis Le Débonnaire, venu réclamer le tribut :

« Retourne en hâte vers ton roi et rapporte-lui mes paroles : Je n'habite pas sa terre, je ne veux pas recevoir ses lois ; qu'il se contente de régner sur les Francs. Que les Francs déclarent la guerre, nous la ferons ! Au surplus, j'ai mille chars remplis de traits et de bons boucliers blancs qui valent bien vos boucliers noirs. »

Quelques mois plus tard, vaincu par le nombre, Morvan fut tué. On rapporte de lui cette parole magnifique qui peint son patriotisme : « Courir à la mort pour l'honneur de la Patrie et la défense du sol natal, mon cœur ne peut rêver de joie plus haute. »

Gwiomarc'h, roi du Léon, tomba, lui aussi, au service de la Bretagne, en 825.

Malgré le courage de leurs chefs, les Bretons étaient trop divisés, insuffisamment préparés, et la Nation bretonne ne parvenait pas encore à faire un faisceau qui eut pu résister aux attaques des Francs.

II. — L'ŒUVRE GRANDIOSE DE NOMENOË (1)

C'est au moment où l'Empire Franc est en pleine force en face d'une Bretagne affaiblie qu'apparut NOMENOË. Nomenoë était un homme de pauvre extraction, dit un chroniqueur franc. Notre vieil historien

(1) *Breiz Atao*, n° 56, 7 juillet 1929.

Pierre Le Baud, se faisant l'écho d'antiques traditions nationales assigne au contraire à Nomenoë une illustre origine. Quoi qu'il en soit c'était un Breton dans toute l'acception du mot, mieux : un chef. Jugeant exactement la situation, il vit qu'une levée en masse pour la libération de la Bretagne par les armes était à ce moment impossible.

C'est alors que Nomenoë s'imposa une triple mission :

1° Les Bretons avaient été vaincus parce qu'ils avaient manqué d'entente, parce qu'ils ne combattaient pas sous un commandement unique. *Pour vaincre, il fallait donc réunir en un seul faisceau et en une seule main toutes les forces de la Nation.*

2° La Bretagne s'était épuisée en luttes incessantes contre les Francs. Depuis la conquête, des fonctionnaires étrangers au pays, duc et comtes francs l'administraient. Ceux-ci en profitaient pour faire peser sur elle la lourde oppression des vainqueurs et commettre toutes sortes d'exactions et de vexations à l'égard des Bretons.

Les Bretons, réagissant à chaque fois, répondaient instinctivement à la violence par la violence, et attiraient ainsi imprudemment sur eux les terribles vengeances des Francs.

Il fallait ramener la Bretagne à une tranquillité dont elle avait tant besoin et, pour cela, la protéger contre les fonctionnaires francs d'une part, tout en interdisant aux Bretons toute action, tout soulèvement prématuré.

3° Les frontières de Bretagne partaient alors de l'embouchure du Couesnon, passaient à l'ouest de

Rennes, suivaient le cours de la Vilaine et s'incurvaient à la hauteur de Langon vers Vannes qu'elles laissaient en pays frank (1). A l'est de cette limite, s'étendait la marche franko-bretonne. Entre Vannes et la ligne de la Vilaine il y avait une brèche par où étaient déjà passées toutes les invasions franques.

Il fallait fermer cette brèche à tout prix en étendant la domination bretonne jusqu'à la Vilaine.

Ces trois buts, Noménoë les atteignit dans la première partie de sa carrière.

III. — NOMÉNOË, GOUVERNEUR DE BRETAGNE AU NOM DE L'EMPEREUR

Au mois de juillet 819, l'empereur frank Louis Le Pieux tenait ses assises générales à Ingelheim. Des chefs bretons s'y rendirent apportant avec eux le tribut des Bretons. Parmi eux se trouvait un jeune chef : Noménoë. Il sut capter la confiance de l'empereur des Franks qui lui confia le Comté de Vannes alors compris dans la marche franko-bretonne.

En 822, nouveau soulèvement des Bretons, avec, à leur tête, Gwiomarc'h, comte du Léon, qui réussit à intéresser tout le pays à la lutte. Ayant fait sa soumission à l'empereur frank une première fois, Gwiomarc'h reprit les armes en 825, mais succomba peu après. Dans ce conflit Noménoë s'était tenu à l'écart, restant fidèle à l'empereur. Il pensait que le moment n'était pas encore venu. Son attitude fut remarquée et Noménoë ne tarda pas à en recevoir

(1) Se reporter à une carte de Bretagne.

la récompense. En 826, s'étant de nouveau rendu à l'Assemblée d'Ingelheim, Noménoë se vit reconnaître par Louis Le Pieux le double titre de « Représentant de l'Empereur et Chef en Bretagne » (*Missus Imperatoris et Dux in Britannia*) (2).

« Quelques vieux compagnons de Gwiomarc'h, quelques patriotes, purent prendre d'abord pour un traître le nouveau gouverneur, mais il prouva bientôt qu'il restait fidèlement attaché à la cause de l'indépendance bretonne. Aussi vaillant dans les combats que profond politique dans les conseils, il employa toute son influence à la réalisation de son but : l'affranchissement de la Patrie. »

Noménoë, envoyé impérial en Bretagne, usa de son autorité pour maintenir la paix à tout prix, tant du côté des Franks que du côté des Bretons. Ce ne fut pas toujours tâche aisée. Dans la « Vie de saint Convoion » nous lisons, en effet :

« Au temps de l'empereur Louis, la discorde se mit entre les Franks et les Bretons, parce que ceux-là voulaient de nouveau exercer leurs violences par toute la Bretagne, comme ils avaient accoutumé de faire auparavant, mais le très vaillant prince Noménoë s'y opposait de tout son pouvoir et prit enfin le parti d'envoyer des députés à l'empereur pour lui demander si ces entreprises se faisaient d'après ses ordres. »

Ceci se passait au commencement de l'an 836. Louis

(2) *Duc*, il est bon de le rappeler, n'avait pas alors la signification dépréciée du mot actuel. Il signifiait : conducteur, gouverneur, chef. On peut comparer la valeur du terme à celle des dénominations modernes : Duce et Führer.

Le Pieux donna raison à Noménoë. Mais en 837, malgré ses ordres, les comtes francs des marches, soutenus par un fort parti à la cour même de l'empereur, recommencèrent leurs excès. Les Bretons y répondirent comme d'habitude. Ils entrèrent en territoire franc et s'emparèrent, en dehors de leurs frontières, de quelques terres des comtés voisins. Noménoë les fit rendre, donna des otages, redoubla d'assurances de fidélité. Dès lors la Bretagne ne fut plus inquiétée et troublée, pendant plus de quatorze ans, jusqu'à la mort de Louis Le Pieux, en 840.

IV. — NOMENOE FONDE REDON SUR LA VILAINE (832)

La nation bretonne se trouvait guérie, dispose et saine, plus forte et plus ardente que jamais. Restait maintenant à fermer la frontière bretonne à l'est, du côté de la Vilaine. A cette époque seuls quelques clans bretons se trouvaient établis dans la partie gallo du Pays Vannetais. « Ces colonies étaient clairsemées et loin de constituer l'occupation compacte, nécessaire à la sécurité de la Bretagne. Noménoë bretonnisa tout le territoire qui s'étend de Vannes à la Vilaine. Vers Malestroît, Rochefort-en-Terre, La Gacilly, des établissements bretons furent fondés. C'est alors qu'un moine breton : Convoion demanda aide et protection à Noménoë, pour bâtir un monastère sur les bords de la Vilaine. Ceci venait admirablement au devant des desseins du chef breton. Envoyé par Noménoë, Convoion s'adressa à l'Empereur pour obtenir satisfaction. Le comte franc de Nantes, Ricouin et Renier évêque franc de Vannes, très clairvoyants, représen-

taient l'opposition. Ils en appelèrent à leur maître : « Fermez les yeux, lui disaient-ils, à la demande qui vous est faite, le lieu est trop important pour la force et la sécurité de votre empire. »

La demande de Convoion fut d'abord repoussée par l'empereur, mais, trop tard ! Les moines bretons : Convoion, Louhemel, Guencalon, Condeloc, Conhoiarn et Thetvin avaient déjà commencé à bâtir leur monastère. Noménoë prévint que ce monastère vaudrait un jour pour les Bretons mieux qu'une forte citadelle, aussi les soutint-il par de larges donations.

En 833, l'empereur étant captif de ses fils révoltés, Noménoë en profita avec adresse pour faire don aux moines, de sa propre autorité, et au nom de l'empereur, du territoire de Roton ou Redon, sur la Vilaine. Dans son acte, Noménoë spécifiait :

« Je fais cette donation aux religieux de Redon afin que Dieu, touché par leurs prières, vienne en aide à l'empereur. »

L'empereur délivré ne pouvait que ratifier la donation faite en son nom par Noménoë. Il combla même l'abbaye de bienfaits et lui fit don de nouveaux domaines. Des colonies bretonnes ne tardèrent pas à se multiplier autour de Redon et même au delà de la Vilaine.

La brèche par où la Bretagne avait été si souvent fois envahie était enfin fermée.

V. — NOMENOE LIBERE LA BRETAGNE

Noménoë avait lutté en silence pendant des années. Ses trois buts qu'il s'était fixés : réunir la Bretagne

entière sous une seule autorité, réparer ses forces, lui construire une frontière solide sur la Vilaine, étaient atteints.

La Bretagne, enfin prête, n'attendait plus qu'une circonstance favorable pour conquérir de haute lutte sa libération. Elle ne tarda pas à se présenter.

Le 20 juin 840 mourait Louis Le Pieux. Ses trois fils se disputèrent pour obtenir chacun la plus grosse part de l'héritage paternel.

En 841, le roi Charles le Chauve s'étant mis en révolte ouverte contre son frère et souverain, l'Empereur Lothaire, Noménoë se trouva dégagé de toute obligation envers le roi frank.

Charles le Chauve avait refusé le comté de Nantes à Lambert, Frank d'origine, mais élevé par des Bretons. Noménoë s'allia à Lambert et s'empara du Pays Nantais. Puis, se rendant maître du Pays Rennais, il s'avança, en 844, jusqu'au Mans et aussi vers Angers.

VI. — LA VICTOIRE DE BALLON (845)

Comprenant qu'il ne viendrait à bout des Bretons que par la force, Charles le Chauve, pour en finir une bonne fois, prit la tête de l'armée franque et, au printemps de 845, se dirigea sur la Bretagne. Pendant ce temps les Bretons envahissaient la Marche franko-bretonne et le Poitou. Les Bretons se replièrent à l'ouest de la Vilaine. La rencontre eut lieu près du monastère de Ballon non loin de Redon, dans les derniers jours de juin 845, au lieu connu aujourd'hui encore sous le nom de La Bataille.

« Les Bretons, selon leur coutume, et montant des chevaux dressés à ce genre de combat, courent de côté et d'autre. Tantôt ils donnent impétueusement, avec toutes leurs forces, dans la masse serrée des bataillons francs et les criblent de leurs javelots ; tantôt ils font mine de fuir et les ennemis lancés à leur poursuite n'en reçoivent pas moins leurs traits en pleine poitrine. Accoutumés à combattre de près, lance contre lance, les Francs restent immobiles, frappés d'étonnement, effrayés de ce nouveau péril qui leur était inconnu. Ils ne sont point équipés pour poursuivre ces troupes légères, et s'ils les attendent rangés en lignes serrées, ils n'ont contre leurs coups aucun abri. La nuit interrompit la bataille. Les Francs avaient beaucoup de morts, un plus grand nombre de blessés, une foule énorme de chevaux hors de combat. Le jour suivant, la lutte recommence et s'achève pour les Francs par un désordre encore pire. Ecrasé par une immense terreur, le roi Charles s'enfuit au milieu de la nuit, à l'insu de son armée, laissant là son pavillon, sa suite, tous ses ornements royaux. Le lendemain matin, en apprenant la fuite du roi, l'armée est prise de panique et ne songe qu'à l'imiter. Les Bretons se jettent sur les Francs avec de grands cris, envahissant le camp tout plein de richesses et y font un grand butin. En même temps ils poursuivent les fuyards, tuent ou font prisonniers tous ceux qu'ils peuvent joindre. Les autres se sauvent à toutes jambes. Ainsi enrichis des dépouilles des Francs et munis de leurs armes, les Bretons rentrent dans leurs foyers. »

Les Bretons cependant continuèrent la poursuite de l'armée en déroute jusque dans la Mayenne et remportèrent ainsi une victoire totale sur leurs enne-

mis. Cette victoire devait avoir un énorme retentissement. Charles le Chauve signant la paix, en 846, reconnaissait l'indépendance totale de notre pays, indépendance dont nos aïeux allaient profiter au cours de sept cents ans.

Charles le Chauve reconnaissait la souveraineté de Noménoë sur la Bretagne, depuis l'embouchure du Couesnon jusqu'à celle de la Vilaine.

VII. — NOMENOE, PREMIER ROI DE BRETAGNE, FONDATEUR DE LA MONARCHIE BRETONNE

Devenu le chef incontesté de la Bretagne, Noménoë eut à régler l'épineuse question des évêques non-bretons.

Les évêques franks que la métropole de Tours (1) avait placé à la tête des évêchés bretons de Vannes, de Cornouaille, de Léon et de Dol, se montraient hostiles à la politique nationale de Noménoë. Noménoë parvint à les destituer tous et à les remplacer par des évêques bretons, et voici comment. Prévenu par Convoion que les évêques franks s'étaient rendus coupables de simonie : ils conféraient les ordres sacrés à prix d'argent et menaient une conduite scandaleuse, Noménoë saisit le Pape de l'affaire.

Le Pape se contenta de condamner le principe de la simonie et renvoya les accusés devant un tribunal de douze évêques.

A la suite de cette décision, Noménoë réunit une

(1) La Bretagne, au point de vue ecclésiastique, dépendait de l'archevêché de Tours.

assemblée d'ecclésiastiques et de guerriers devant laquelle les évêques se reconnurent coupables et abandonnèrent leur charge. Ultérieurement Dol fut érigée en métropole de Bretagne et les circonscriptions des diocèses furent remaniées en créant deux nouveaux évêchés, Tréguier et Saint-Brieuc. A dater de ce jour, les sept évêchés bretons conservèrent jusqu'en 1789 les limites qui leur furent données.

VIII. — NOMENOE AGRANDIT LE ROYAUME DE BRETAGNE

Charles le Chauve revint, deux ans plus tard, à la tête d'une grosse armée destinée à asservir le royaume breton. Mais arrivé à Rennes, il recula. Noménoë s'élança à sa poursuite, jusqu'à Vendôme ! Voulant fortifier la Bretagne il lui incorpora toute la Marche franko-bretonne, les pays de Rennes, de Nantes et de Reiz. Ces territoires avaient été jusqu'ici le lieu de rencontre de deux races. Il fallait que l'une des deux l'emporte. Grâce à Noménoë ce fut la race des Bretons. Déjà, comme à Guérande, s'y étaient établies de nombreuses colonies bretonnes. Le grand souci du Roi breton, toujours conseillé par le sage Convoion, fut d'y implanter de plus en plus de familles de pure race bretonne, et de répandre partout notre langue celtique. Pendant son règne on parlait breton non seulement dans les pays actuellement bretonnants, mais aussi dans ceux de Saint-Brieuc, Saint-Malo, Dol, Dinan, Ploërmel, Montfort, Redon, Saint-Nazaire, etc.

Les limites données à la Bretagne par Noménoë en

850 sont toujours les mêmes depuis onze cents ans. Depuis l'an 850, Nantes et Rennes, tout le pays gallo, n'ont jamais cessé de faire corps avec la Nation Bretonne.

C'est grâce aux Marches et aux grands hommes qu'elles ont engendré, que la Bretagne doit de survivre et de pouvoir de nouveau aujourd'hui prétendre à un riche avenir.

IX. — MORT DE NOMENOË (851)

Après avoir traversé les pays de Rennes et de Nantes, Noménoë poursuivit sa marche en avant à la tête de ses troupes, traversant le Maine, la Touraine, le Vendômois et la Beauce, se dirigeant sur Paris. En juillet 851, alors qu'il se trouvait devant Chartres, en Beauce, il fut frappé d'apoplexie, dit-on, étant à cheval (1). Fin banale pour un héros de cette trempe. L'armée bretonne fut ramenée en Bretagne par son allié Lantbert.

Erispoë, fils de Noménoë, succéda à son père. Le corps de Noménoë reposait à Plélan dans la tombe, mais son esprit vivait toujours en son fils.

Erispoë défit une armée franke sur les frontières de l'Anjou. Charles le Chauve, vaincu, signait le traité d'Angers par lequel il reconnaissait au fils de Noménoë la souveraineté de la Bretagne, *y compris les pays de Rennes, de Nantes, et de Retz au sud de la Loire.*

(1) Empoisonné par des moines à la solde du roi franc, selon d'autres.

Ainsi, de l'aveu des Franks, le royaume breton se trouvait en 851 officiellement constitué dans ses limites historiques. L'œuvre de Noménoë était enfin achevée.

CONCLUSION

Nous saluons en Noménoë le premier de nos grands hommes et de nos héros. Homme d'Etat et chef militaire d'une valeur incontestée, il a su *vouloir* et, ayant voulu, consacrer sa vie à la réalisation de son œuvre. Avec ténacité et persévérance, il ne perdit jamais de vue le but à atteindre : LA BRETAGNE INDÉPENDANTE.

Patiemment, en silence, pendant des années, il se prépara, attendant l'occasion propice qui se présenta. N'y a-t-il pas là, mes chers compatriotes, une grande leçon pour nous, patriotes bretons ?

Sachons nous inspirer de son exemple. Comme Noménoë, sachons *VOULOIR*, sachons *NOUS PRÉPARER*, sachons attendre et sachons *SAISIR L'OCCASION QUI SE PRÉSENTE A NOUS.*

L'avenir de la Bretagne est entre nos mains. Nous avons une grave et grandiose mission à remplir. C'est un devoir impérieux qui nous lie aux futures générations de notre pays.

Comme Noménoë, consacrons toutes nos forces à la libération de la Bretagne notre Patrie. Il ne sera pas dit que notre vie aura été inutile et que nous ayons oublié la grande leçon du Passé.

Comme au temps de Noménoë, nous le jurons, la Bretagne revivra plus forte et plus belle, et reprendra sa place au soleil parmi les autres nations libres.

CONCLUSION



Les cahiers du militant

ANNE DE BRETAGNE
et la perte
de notre indépendance



LES ÉDITIONS DU
PARTI NATIONAL BRETON
RENNES

N° 4

BIBLIOGRAPHIE

Alain BOUCHART. — *Les Grandes Chroniques de Bretagne.*

Philippe DE COMMYNES. — *Mémoires.*

CHERRIER. — *Histoire de Charles VIII.*

DUPUY. — *La Réunion de la Bretagne à la France.*

LEROUX DE LINCY. — *Vie d'Anne de Bretagne*, 4 vol.

G.-G. TOUDOUZE. — *Anne de Bretagne.*

Anne de Bretagne et la perte de notre indépendance

I. — L'INDEPENDANCE DE LA BRETAGNE

Au xv^e siècle, l'indépendance du gouvernement breton était complète. La Bretagne n'était pas une province détachée de la Couronne de France, mais une Principauté distincte, un Etat. « L'hommage que le Duc de Bretagne reçoit de ses sujets est *absolu* et sans *réserve*. Tous le reconnaissent comme leur *souverain* seigneur. C'est là le titre que lui donnent ses officiers dans les actes publics, ses ambassadeurs dans leurs dépêches. Comme le roi de France, il a son Conseil d'Etat, avec lequel il dirige l'administration de son pays, ses grands officiers tels le grand trésorier, l'amiral, le maréchal et le chancelier de Bretagne. Sa couronne n'est pas un cercle ducal comme celui des vassaux ordinaires du roi de France, mais une couronne fermée comme celle des rois. Quand il se fait sacrer à

Rennes, quand il ouvre les sessions de son Parlement général, la pompe qu'il déploie est celle d'un roi. Il s'intitule *Duc par la grâce de Dieu*. En tête de ses ordonnances, il place cette formule significative : « De notre certaine science, dans la plénitude de nos pouvoirs *royaux et ducaux*. »

François II, en instituant en 1485 le Parlement de Bretagne, proclame que jamais ni lui ni ses prédécesseurs, « *rois, ducs et princes de Bretagne, de leur nom et titre de principauté n'ont reconnu ni reconnaissent créateur, instituteur ni souverain fors Dieu tout puissant, qu'à lui seul appartient, par raison de ses pouvoirs royaux et ducaux avoir et tenir cour de Parlement souveraine en exercice de justice en tout son pays et duché* ». »

La Bretagne n'envoie pas de représentants aux Etats-Généraux du royaume (de France) ; elle ne reconnaît ni les lois, ni les ordonnances générales rendues par le roi de France pour toute l'étendue de la monarchie. Elle a ses lois et ses institutions particulières votées par les Etats, promulguées et appliquées par le Duc. Elle ne fournit au roi ni subsides, ni contingent militaire. A son avènement, le Duc n'a pas de relief à payer à la Couronne. Pendant tout son règne, il envoie et reçoit des ambassadeurs, conclut des traités de paix et de commerce, et règle librement ses alliances. Rien ne l'oblige à considérer les ennemis du roi comme ses ennemis, à rompre avec eux des relations ordinaires, à prendre part même aux guerres défensives qui ont pour but d'assurer l'indépendance et l'intégrité du royaume. Jamais les anciens

Ducs n'ont assisté le Roi de France dans ses entreprises sans exiger de lui une déclaration établissant qu'ils ont agi par dévouement et que leur zèle ne peut servir de précédent pour l'avenir et qu'ils n'entendent y engager leurs successeurs ni porter atteinte au droit du Duché.

Le Duc dispose seul de ses forces militaires, il les organise comme il lui plaît et mobilise toutes les fois qu'il croit ses intérêts menacés. Sur son territoire, il délivre des lettres de noblesse, des lettres de grâce et de rémission, des lettres de sauvegarde et des saufs-conduits. La justice n'est rendue qu'en son nom, par ses tribunaux ou ceux de ses vassaux. Il a sa *monnaie d'or et d'argent* et perçoit seul tous les revenus de son Duché. Il nomme et reconnaît les évêques et les abbés, perçoit les régales et administre les biens et possessions des évêchés et des abbayes à la mort de leurs titulaires et jusqu'à la nomination du successeur.

Dans les fiefs de la Couronne, les évêques relèvent directement du roi. En Bretagne, le Duc est le seul souverain du clergé. Le clergé breton évite soigneusement de se confondre avec le clergé français. Il a ses assemblées particulières convoquées et présidées par le Duc. Dans les conciles généraux, il a une place marquée. Pendant le grand schisme, la Bretagne a refusé de reconnaître les papes d'Avignon auxquels obéissait le royaume de France. En 1438, elle repousse la pragmatique sanction de Bourges et reste pays d'obédience.

Pour bien établir son indépendance diplomatique,

à l'avènement de chaque nouveau pape, le Duc lui envoie directement une ambassade pour lui porter sa soumission. Le Saint-Siège, de son côté, ménage les susceptibilités du gouvernement breton. Il conserve soigneusement à ses ambassadeurs le rang qui leur est dû. Quand le Pape adresse une bulle ou un bref au clergé français, il en expédie une copie séparée au clergé de Bretagne.

Non seulement le Duc a tous les droits et tous les attributs de l'indépendance, mais les Bretons forment véritablement un petit peuple énergique, plein d'ardeur et de patriotisme. Quand le pays est menacé, toutes les classes de la société luttent de dévouement et d'abnégation... « Le clergé, la noblesse et les bourgeois de Nantes, malgré leurs privilèges, s'offrent au service de la corvée pour fortifier leur ville. » ...Le Duc ordonne de lever « parmi les gens de bas état 20.000 des meilleurs et des plus puissants corps » qui seront exercés par la noblesse. Cette nouvelle excite l'enthousiasme. Le menu peuple est fier de défendre son pays... En 1487, à la nouvelle du siège de Nantes par l'armée française, un bourgeois de Cornouaille, Michel Marion, vend ou engage son bien et équipe un navire à ses frais pour aider le Duc... *Les Bretons connaissent leurs droits et les maintiennent avec une indomptable ténacité. Ils résistent à tous les empiètements de la royauté. Ils aiment à rappeler que la Bretagne « est pays entier, sans ce qu'il y ait aucune chose enclavée en icelui qui ne soit du ressort et gouvernement unique dudit pays ». Elle ne peut être confondue avec les provinces qui sont d'anciens fiefs de la Couronne. « Elle n'est issue ni partie de France par apanage ni autrement comme sont*

les pays voisins : l'Anjou, le Maine et le Poitou. » Avant d'avoir eu ses ducs, elle a eu des rois. Les ducs ont toujours exercé dans la « province » l'autorité royale dans sa plénitude. » (1)

II. — PROSPERITE DE LA BRETAGNE INDEPENDANTE

Au Moyen-Age, la Bretagne libre jouissait d'une prospérité dont il est difficile de se faire une idée. Un auteur français de l'époque décrivait ainsi ce « bon pays ». « En ce pays a grand foison de bons ports de mer, grand foison de bœufs et vaches et bons petits chevaux, grands landes, et forêts, et petites rivières, et plein pays sans montagnes et grands seigneurs, barons et grand gentillesse et de forts châteaux, et fortes gens et bons lutteurs, et les menus gens sont vêtus de bureau, et sont bonnes gens de mer, et ces gens sont rudes gens et grands plaideurs, et font leur labour à bœufs. »

Les Bretons, de civilisation celtique, étaient beaucoup plus humains que les Français. Le servage, à peine existant, fut très tôt supprimé par un arrêté ducal. Enrichis par le commerce, certains bourgeois pouvaient se dire plus riches que les grands seigneurs. Non seulement ils faisaient crédit au Duc et aux

(1) Extrait de *l'Histoire de la Réunion de la Bretagne à la France*, par Ant. Dupuy, Professeur à la Faculté des Lettres de Rennes, lequel se réjouissait cependant, au cours de son ouvrage de la perte de son indépendance par le Duché breton.

barons, mais ils leur avançaient des fonds ! Les nobles bretons ne dérogeant pas en se livrant au commerce, bourgeois et nobles se mêlaient. Les cultivateurs pouvaient souvent atteindre à la richesse et s'annoblir par usurpation. C'est sans doute depuis ce temps-là que circule le dicton : « An holl Vretoned tudjentil » (Tous les Bretons sont gentilshommes).

Les paysans étaient libres, les habitants des villes aussi. Munis d'institutions (1) qui n'avaient pas leurs pareilles à cette époque, les Bretons sans conteste jouaient un rôle de premier plan en Occident et commandaient à l'empire des mers. Nos ducs avaient signé de nombreux traités de commerce avec les Anglais, les Flamands, les villes de la Hanse d'Allemagne, les Provinces Basques, la Castille, et le Pape venait d'autoriser les Bretons à faire du commerce avec les Turcs. La Bretagne avait des ports florissants. Ses marins sillonnaient les mers et commerçaient avec tous les pays civilisés.

Les Bretons exportaient déjà du blé et faisaient de l'élevage. A la foire de Noyal-Pontivy, l'une des plus fameuses et qui durait quinze jours, outre les marchandises ordinaires : blé, vins, draps, etc..., il s'y vendait chaque année de deux mille à trois mille chevaux. L'industrie était en plein essor. Il y avait

(1) En Bretagne, comme dans la majeure partie des pays du nord de l'Europe, la nation jouit de très bonne heure d'un droit de représentation auprès du souverain, qui ne fut jamais un despote absolu, comme ce fut le cas en France, du XVI^e au XVIII^e siècle et jusqu'à la Révolution de 1789.

chez nous des fabriques de tapisseries, de soieries, de draps. La renommée de nos toiles s'étendait en Angleterre, en Hollande, en Norvège...

Il y eut alors en Bretagne une véritable floraison architecturale de monuments religieux, vivants témoins actuels d'une prospérité aujourd'hui révolue.

Les imprimeries furent créées dès 1483 ainsi que des écoles prospères fréquentées par de nombreux élèves. Les progrès artistiques et intellectuels n'étaient que l'aboutissement logique de l'aisance générale. Un historien contemporain des Ducs a pu écrire :

« Le peuple breton était si riche que l'on n'eût trouvé si petit village qui ne fût plein de vaisselle d'argent. » (Alain Bouchard.)

Telle était la situation de la Bretagne sous François II, le dernier de nos Ducs.

III. — LES ROIS DE FRANCE CONTRE LA BRETAGNE

La prospérité de notre pays excita la convoitise des rois de France qui résolurent de s'en emparer. Louis XI était mort, sans être parvenu à l'asservir. Sa fille Anne de Beaujeu devint la tutrice de son jeune frère, le nouveau roi Charles VIII. Au mois de novembre 1486 une véritable coalition se forma contre elle. Les princes français révoltés, ayant à leur tête Louis d'Orléans, vinrent s'installer à la cour de François II qui ne tarda pas à se laisser influencer par eux. Vainement les seigneurs bretons avaient-ils protesté contre la présence en Bretagne de ces étrangers. En

désespoir de cause, ils commirent un acte coupable qui allait mettre l'ennemi dans la place. Ils demandèrent l'appui d'Anne de Beaujeu, régente de France, afin de chasser les princes français. Le maréchal de Rieux, confiant en la puissance des traités, signa donc en mars 1487 le traité de Châteaubriant qui consacrait l'alliance franco-bretonne réalisée dans ce but. Que disait le traité ? Le roi de France n'enverra pas en Bretagne plus de 6.000 hommes, le roi respectera l'indépendance de la Bretagne, le roi n'attaquera pas les villes où sera le duc de Bretagne, le roi n'assiègera aucune place, aucun château, sans l'assentiment du maréchal de Rieux, le roi retirera ses troupes dès que les rebelles français auront quitté le sol breton.

Ces promesses formelles, loin d'être tenues, allaient être pour la France le moyen de pénétrer impunément en Bretagne dans l'intention bien nette d'annexer le duché.

Forte de 15.000 hommes, première violation du traité, l'armée française franchissait en fin mai 1487 la frontière bretonne et emportait, sans coup férir, Ancenis et Châteaubriant, La Guerche et Redon, Ploërmel, Malestroît et Vannes. Puis, brusquement, elle fit volte-face et vint le 19 juin 1487 mettre le siège devant Nantes où François II organisait la défense. Cette dernière violation du traité de Châteaubriant avait été ordonnée par Anne de Beaujeu elle-même qui pensait mettre ainsi fin non seulement à la guerre mais aussi et surtout à l'indépendance millénaire de la Bretagne.

Elle avait compté sans le patriotisme du peuple breton. A Guingamp, une troupe considérable d'hommes

du Trégor se rassembla et marcha sur Nantes menacée. A Quimper des marins cornouaillais, sous le commandement de Michel Marion, armèrent en guerre un bateau de commerce qu'ils conduisirent à Nantes, offrant leurs services pour lutter contre l'envahisseur.

Le 3 août les Bretons donnaient l'assaut, le 6 août il n'y avait plus un Français autour de Nantes. Hélas ! Auray, Vannes, Clisson, Ancenis, Châteaubriant, La Guerche, Vitré, Dol, Saint-Aubin-du-Cormier étaient aux mains de l'ennemi. Alors le maréchal de Rieux se rendit compte qu'il avait été dupé par Anne de Beaujeu et, entraînant toute la noblesse bretonne à sa suite, il se réconcilia avec le duc. L'union des Bretons avait eu raison de la mauvaise foi française.

Battus et contraints de se retirer, les Français voulurent se venger de cette défaite et, l'année suivante, ils envahirent la Bretagne sans déclaration de guerre. Ils s'emparèrent de la forteresse de Fougères, malgré l'héroïque défense des Fougérais. C'est alors que les Bretons décidèrent d'attaquer Saint-Aubin-du-Cormier qui était aux mains des Français.

IV. — LA BATAILLE DE SAINT-AUBIN-DU-CORMIER (28 Juillet 1488)

C'était par une chaude journée, le 28 juillet 1488, — « jour à jamais fatal à la Bretagne », comme le dit l'historien Pitre-Chevalier, — vers deux heures de l'après-midi.

L'armée française, sortie de Saint-Aubin, marchait sur Rennes « à la file et sans ordre », ne croyant pas

les Bretons si près. Sur une vaste lande en pente douce, l'armée bretonne en formation de combat attendait en bon ordre. Si à ce moment précis les Bretons, s'étant portés rapidement en avant, s'étaient jetés en masse sur l'armée française, avant sa formation, c'eût été la déroute complète, la fuite honteuse de l'envahisseur, à jamais repoussé du sol natal libéré pour toujours.

Le marchal de Rieux voulait foncer en avant. Les autres chefs discutèrent, hésitèrent et laissèrent passer l'occasion. Le général français La Trémouille, profitant de ces dissensions, divise son armée en trois. Le combat commence par une puissante décharge d'artillerie de part et d'autre. Rieux attaque par la gauche. Bientôt le centre de l'armée bretonne s'élançe furieusement dans la mêlée aux cris de : « Saint Samson ! Saint Samson ! ». Les Français reculent ! Mais une fausse manœuvre des 800 auxiliaires allemands produit un angle, une brisure dans la ligne bretonne ; 400 cavaliers ennemis, puis tout le flot de l'armée française s'engouffre dans cette brèche, attaquant les Bretons à revers, portant partout le désastre et la mort. Les Bretons et leurs alliés se firent tuer sur place plutôt que de se rendre ou de fuir.

Mais la partie était perdue. La défaite était complète.

Le souvenir de ce carnage est encore vivant dans la mémoire populaire. Le Parti National Breton a fait apposer une plaque en 1932 sur le rocher qui domine la Lande du Souvenir au pied de la vieille croix de granit qui fut découverte sur le champ de bataille en 1929. Cette plaque porte l'inscription suivante :

AR C'HALLAOUED
TREC'H
D'AR VRETONED
D'AN 28 A VIZ GOUERE 1488
DALC'HOMP SONJ !

6.000 BRETONS SONT MORTS

ICI

POUR DÉFENDRE L'INDÉPENDANCE BRETONNE
LE 28 JUILLET 1488

La lande de Saint-Aubin-du-Cornier, près de Fougères, est devenue pour nous, patriotes bretons, un lieu de pèlerinage où nous allons nous recueillir, méditer sur le sacrifice suprême de nos pères et puiser dans le souvenir du passé de nouvelles forces pour lutter et pour vaincre.

V. — LES CONSEQUENCES DE LA DEFAITE

La victoire française avait produit en Bretagne un mouvement de découragement et de stupeur. Les Bretons étaient complètement démoralisés. Cependant, lorsque La Trémouille somma Rennes de se rendre au roi de France « sous peine de punition telle qu'il en serait exemple à tous autres », les Rennais ne se laissèrent pas intimider : « Le roi de France n'a, répondirent-ils, aucun droit sur ce duché ni sur cette ville. Le grand nombre de combattants ne donne pas toujours la victoire, souvenez-vous de Crécy et de Poi-

liers. » La Trémouille renonça à l'attaque et s'empara aisément de Dinan et de Saint-Malo qui n'offrirent aucune résistance.

François II, qui avait mis sa couronne d'or et ses biens personnels en gage pour financer l'armée bretonne, demanda la paix. Anne de Beaujeu voulait pousser la guerre à outrance. La majorité du conseil était d'avis de mettre la main sur la Bretagne, qui se trouvait à la merci du roi. Il y avait 500 ans qu'on était après cette partie, il était temps d'en finir. Le roi jugea plus politique d'accepter les propositions de paix de François II.

La paix fut signée au château du Verger le 19 août 1488. François II s'engageait à ne pas marier sa fille, Anne, héritière du trône de Bretagne, *sans le consentement du roi de France*. François II savait que c'était la fin de l'indépendance. Il en mourut de chagrin le 9 septembre 1488, laissant ses filles sous la tutelle du maréchal de Rieux et de Françoise de Dinan.

VI. — ANNE DE BRETAGNE ET L'UNION

A la mort de son père, Anne n'avait que douze ans. Pas moins de *sept* prétendants se présentèrent pour l'épouser, non point pour Anne elle-même, il faut bien l'avouer, mais pour le duché qu'elle apporterait en dot à son époux éventuel. Comme le dit Pitre-Chevalier : « Tout prince à qui Anne porterait la Bretagne en dot était sûr d'enlever la balance en Europe. » Les puissances européennes se disputaient notre pays qui, par sa situation unique, donnerait à son possesseur la clef de l'empire des mers.

Les tuteurs d'Anne avaient jeté leur choix sur Alain d'Albret, veuf âgé de 50 ans qui faisait horreur à leur pupille. Anne refusa catégoriquement. Le maréchal de Rieux voulut employer la force et s'opposa à son entrée dans Nantes, la faisant poursuivre par une troupe armée. Aidée de son fidèle chancelier, Philippe de Montauban, Anne riposta militairement et ne se laissa pas enlever.

Le jour même où il apprit la mort de François II, le roi de France Charles VIII avait donné à ses troupes l'ordre d'occuper toutes les places fortes de Bretagne, défendant à Anne de prendre le titre de duchesse. Le 7 février 1489, Anne de Bretagne se rend de Nantes à Rennes où, quelques jours plus tard, elle se fait couronner en grande pompe et reçoit les serments de fidélité des Etats. 6.000 alliés anglais débarquent à Morlaix. 2.000 Espagnols, des Allemands, se joignent à eux. C'est la guerre. En juillet 1489, les Français ne tiennent plus en Bretagne que Fougères, Saint-Aubin, Dinan, Saint-Malo et Brest.

Mais des seigneurs avaient trahi, tel le vicomte de Rohan, qui déjà à Saint-Aubin-du-Cormier combattait dans les rangs ennemis. Les Anglais et d'autres « alliés » commettaient des déprédations, le peuple écrasé d'impôts se soulevait. Charles VIII, à qui son Parlement refusa des subsides de guerre, signa la paix de Francfort, où il promettait le retrait de ses troupes, promesse qu'il se garda bien de tenir !

Devant l'imminence du danger et désireuse de se soustraire aux Français, Anne, par l'intermédiaire du Maréchal d'Empire Wolfgang de Polham, conclut ma-

riage avec Maximilien d'Autriche, fils et héritier de l'Empereur du Saint Empire Romain Germanique, le 19 décembre 1490.

A cette nouvelle, sentant sa proie lui échapper, Charles VIII entra en fureur. N'était-il pas, lui, l'un des deux principaux prétendants à la main de la duchesse Anne. Et celle-ci, par son choix, n'hésitait pas un instant à lui infliger l'affront d'une cinglante réponse.

« Avec beaucoup d'esprit de pénétration, écrit notre vieil historien Dom Morice, cette jeune princesse était fière : *elle haïssait le Roi qu'elle rendait responsable de tous ses malheurs*, et elle avait de l'inclination pour Maximilien qu'elle regardait comme son époux. »

Hélas ! celui-ci était trop loin et guerroyait dans les Pays-Bas. Charles VIII accourut en hâte et la guerre recommença. D'Albret, autre prétendant éconduit, livra Nantes aux Français. Anne se trouva assiégée dans Rennes.

Les conseillers, vendus d'avance au roi, s'employèrent de leur mieux à persuader Anne que le meilleur parti à prendre pour arrêter la guerre était d'épouser le roi. Mais elle ne pouvait s'y résoudre.

Pendant le siège, Charles VIII, résolu à tout, aurait réussi à s'introduire incognito dans la ville et à se rendre près de notre jeune duchesse, âgée de 15 ans, pour lui « faire sa cour », dit-on. Etrange et hypocrite façon d'exprimer l'outrage.

En octobre 1491, la duchesse signait avec son ennemi vainqueur la « Convention de Rennes », par laquelle elle obtenait du roi l'autorisation de traverser la France

avec une escorte peu nombreuse et sans armes pour aller rejoindre son époux Maximilien d'Autriche.

1) **Mariage d'Anne avec Charles VIII**
(6 Décembre 1491)

Charles VIII était déjà marié à Marguerite d'Autriche et Anne à Maximilien. Il lui fallait donc dissoudre ces deux mariages pour arriver à ses fins : épouser la duchesse de Bretagne. Cela n'arrêta pas Charles VIII. Plus heureux que son confrère Henri VIII d'Angleterre, il obtint du Pape la dissolution de son mariage avec Marguerite, qu'il prétendit lui avoir été imposée ! Il répudia donc sa femme. D'autre part, l'union par procuration d'Anne avec Maximilien fut déclarée nulle.

Sommée de se remarier avec le roi de France, Anne, la mort dans l'âme, se soumit. Ne s'écria-t-elle pas dans son abandon :

« Fault-il que je soye infortunée d'estre menée à prendre mariage d'un homme qui m'a si *maltraictée* ! Fault-il que je soye *contraincte* de me despartir de ce que j'ay promis et passé !... »

« Et toy, Maximilien, tu n'as pas faict ton devoir en mon endroit, ni de cœur de prince que tu es, m'ayant laissée en *proye* ! Tu m'as abandonnée à la nécessité. »

Le bruit courut, confirmé par la tradition et par les poètes allemands de l'époque, qu'elle fut *enlevée par Charles VIII* et emmenée de force au château de Langeais, sur les bords de la Loire, où il l'épousa. C'est ce qui expliquerait la réserve expresse du Pape,

qui n'accordait la dispense qu'à la condition formelle qu'il n'y ait pas eu rapt.

« Et, de fait, il fallut que la duchesse, désormais résignée à toutes les exigences de la politique, déclarât devant une commission d'ecclésiastiques n'avoir subi aucune violence, mais s'être rendue « librement » (1) à Langeais. »

Le 6 décembre 1491, le roi de France épousait Anne qui lui apportait la Bretagne en guise de dot. Le contrat de mariage portait que, si le roi mourait sans laisser d'enfant, Anne serait tenue d'épouser son successeur au trône de France.

C'en était fait de l'indépendance bretonne.

2) Mariage d'Anne avec Louis XII.

A la mort de Charles VIII, Anne de Bretagne se crut libre. Louis XII était en effet marié depuis vingt-deux ans. Anne se rendit à Paris demander le retrait des troupes françaises de Bretagne.

De retour en Bretagne, elle fit acte de souveraine, releva la Chancellerie, réunit et présida ses Etats à Rennes, puis s'installa dans sa résidence de Nantes. Ces manifestations d'indépendance inquiétèrent le nouveau roi de France qui décida de faire face à la situation. Lui aussi, à son tour, n'hésita pas à renvoyer Jeanne sa femme légitime pour épouser la veuve de son prédécesseur ! On ne sait trop quelles tractations suivirent, toujours est-il que cette nouvelle union fut contractée à Nantes le 8 janvier 1499.

Pour réaliser la main-mise de la France sur la

Bretagne il avait donc fallu — fait révoltant — l'annulation successive de pas moins de trois mariages parfaitement réguliers. Mais la cupidité des rois de France l'emportait.

Cette fois le contrat de mariage était bien différent du premier. Il réservait explicitement l'autonomie politique de la Bretagne. Louis XII reconnaissait les droits particuliers de notre pays. De plus, l'union avait un caractère purement personnel et provisoire, car le second enfant hériterait du Duché. Ainsi l'aîné, qui devenait roi de France, ne recevrait pas la couronne de Bretagne. En outre, si le roi la laissait veuve, il était spécifié qu'Anne gardait son duché.

Fort de l'expérience de son précédent mariage, Anne défendait donc l'autonomie et la garantissait par un contrat. C'est ce qui a fait dire d'elle :

« Deux fois reine de France, Anne de Bretagne ne fut jamais une bonne Française et jamais elle n'associa dans ses affections les intérêts du royaume à ceux de son duché. » (1)

C'est là le plus bel hommage que l'on puisse adresser à la mémoire de notre grande duchesse.

3) Mariage de Claude avec François I^{er}.

Le 15 octobre 1499 naissait à Anne une fille, Claude. Toujours préoccupée du sort de la Bretagne, elle la

(1) Jugement porté sur elle par Auguste Longnon, membre de l'Institut, professeur au Collège de France.

destinait au petit-fils de Maximilien d'Autriche, le futur Charles-Quint. Mais Louis XII veillait. Contre le gré de la mère il s'empessa de la fiancer à son neveu et héritier : François d'Angoulême qui allait devenir roi de France sous le nom de François I^{er}.

Anne de Bretagne mourut le 9 janvier 1514 et, suivant son désir, son cœur fut porté en Bretagne, « ce pays qu'elle avait aimé plus que tout autre sur cette terre ».

VII. — FRANÇOIS I^{er}, ROI DE FRANCE ET MAITRE DE LA BRETAGNE

Louis XII, veuf, maria sa fille aînée quatre mois après la mort de sa femme à François, comte d'Angoulême. Le 17 octobre suivant il donna en dot à sa fille, et par là même à son gendre, le duché de Bretagne.

Ceci constituait une violation au contrat signé avec Anne qui disait que le duché devait passer au *second enfant*. Logiquement c'est à Renée, sœur cadette de Claude, qu'il aurait dû revenir. Hélas ! Anne n'était plus là pour sauvegarder les droits de la Bretagne à l'indépendance.

En 1515, un an après la mort d'Anne de Bretagne, François d'Angoulême devint roi de France sous le nom de François I^{er}. Puis il se fit concéder l'usufruit de la Bretagne par sa femme, toujours en violation du contrat de mariage d'Anne et de Louis XII. En 1524, à la mort de Claude, il s'assura ainsi de la possession de la Bretagne.

VIII. — LE TRAITE DE 1532

Cette usurpation ne suffisait pas à François I^{er}. Il résolut de contraindre les Etats de Bretagne à voter eux-mêmes l'union de leur pays à la couronne de France.

Les Etats se réunirent à Vannes le 4 août 1532.

Ils étaient, en général, très hostiles à la démarche du roi de France et certains membres y étaient farouchement opposés. Chacun voyait nettement où François I^{er} voulait en venir, mais personne ne voyait comment on aurait pu écarter le danger. Il fallait parvenir à une solution moyenne. La majorité des membres fut d'avis qu'il valait mieux accepter l'union en s'en tirant pour le mieux. Ceci n'alla pas sans de vives discussions. Les membres de l'assemblée des Etats, intimidés par la menace d'annexion brutale et les importants mouvements de troupes amenées en Bretagne pour cette occasion, durent céder à la loi du plus fort. Le 8 décembre 1532, François I^{er} ayant rendu une ordonnance déclarant la Bretagne irrévocablement unie à la Couronne de France, le Conseil de Bretagne enregistrait l'union.

Désormais les deux nations, bretonne et française, étaient unies sous une même couronne. Toutefois elles ne fusionnaient pas et chacune avait, en particulier, ses finances et l'administration de celles-ci.

Le 3 septembre 1532, au Plessis-Macé, près d'Angers, un traité solennel fut signé. Notre pays exigeait des garanties écrites sauvegardant l'autonomie de la Bretagne. Par ce traité la France contractait, en la per-

sonne du roi qui y apposait sa signature, un certain nombre d'engagements, notamment :

1° Tout changement à la constitution bretonne devait être ratifié par les Etats de Bretagne et enregistré par le Parlement;

2° Aucune somme ne pouvait être imposée aux Bretons sans le vote des Etats;

3° Les Bretons ne devaient pas le service des armes hors de Bretagne;

4° Les Bretons continueraient à être jugés en Bretagne, le Parlement de Bretagne maintenant sa souveraineté en matière judiciaire.

Ce traité, qui fut constamment violé par les rois de France, jusqu'à son annulation arbitraire en 1789, n'a rien perdu de sa valeur. Aujourd'hui encore nous réclamons sa stricte application, mais sans plus de succès que jadis. Or, du strict point de vue juridique, nous avons toujours le droit historique pour nous. *Ce droit nous n'y avons jamais renoncé, nous n'y renoncerons jamais.*

Animés de l'ardent patriotisme d'Anne de Bretagne, conscients de nos droits imprescriptibles et sacrés, unis et forts, nous marchons à la conquête des libertés bretonnes !





Les cahiers du militant

Révoltes et Soulèvements pour la sauvegarde des libertés bretonnes



LES ÉDITIONS DU
PARTI NATIONAL BRETON
RENNES

N° 5

BIBLIOGRAPHIE

REVOLTE DU PAPIER TIMBRE (1675)

- A. DE LA BORDERIE; *La Révolte du Papier timbré advenue en Bretagne en 1675*, 1 vol., Saint-Brieuc, 1884.
- A. DE LA BORDERIE; *Le Code paysan et la Révolte du Papier timbré*, dans le « Bulletin de la Société Archéologique du Finistère », 1887.
- DUCREST DE VILLENEUVE; *La Révolte du Papier timbré*, dans le « Bulletin de la Société Archéologique du Finistère », 1896.
- J. LEMOINE; *La Révolte du Papier timbré ou des Bonnets Rouges en Bretagne en 1675*, 1 vol., Paris et Rennes, 1898.

CONSPIRATION DE PONTCALLEC (1720)

- A. DE LA BORDERIE; *Histoire de la Conspiration de Pontcallec*, dans la « Revue de Bretagne et de Vendée »; 1857, 1858, 1859.
- BARTHÉLÉMY POCQUET DU HAUT-JUSSÉ; Dans l'*Histoire de Bretagne*, t. VI, p. 1 à 158, Rennes, MCMXIV.
- DOM H. LECLERCQ; *Histoire de la Régence pendant la Minorité de Louis XV*, Paris, 1921, tome II.

CONSPIRATION DE LA ROUERIE (1790-1793)

- P. DELARUÉ; *Une famille bretonne du XII^e au XIX^e siècle. Charles-Armand Tuffin, marquis de La Rouërie, Chef de la Conjuration bretonne*. Rennes, 1899.
- G. LENÔTRE; *Le Marquis de La Rouërie et la Conjuration bretonne (1790-1793)*. Paris, 1899.

(Voir suite page 15)

Révoltes et Soulèvements pour la sauvegarde des libertés bretonnes

INTRODUCTION

Devant la mollesse et l'inertie de la plupart de nos compatriotes et de beaucoup trop d'adhérents de notre Parti, notre conscience raciale et notre ardeur nationale ne peuvent que se révolter et se demander avec angoisse si notre race est bien véritablement digne de la liberté, si elle est véritablement une race de travailleurs têtus et de guerriers intrépides, comme on le dit.

Nous trouvons des raisons d'espérer en puisant dans le passé des exemples réconfortants du courage combattif des fils de notre race. C'est le même sang qui coule dans nos veines. Ce que nos ancêtres ont fait

pour leur Patrie, nous et nos contemporains serons aussi capables qu'eux de le faire. Nous avons la même volonté, le même courage, la même audace. Ayant les mêmes vertus raciales qu'eux, notre Histoire sera glorieuse, comme celle de nos ancêtres, si nous savons marcher sur leurs nobles traces.

Nous allons donc parcourir ensemble quelques pages de notre histoire, quelques-unes de celles où des hommes de notre race allèrent jusqu'au sacrifice de leurs biens et de leur vie, pour sauver les Droits et les Libertés Bretonnes, que des ennemis sans scrupule voulaient injustement supprimer.

1. — LA REVOLTE DU PAPIER TIMBRE, DITE « DES BONNETS ROUGES »

Henri IV, Louis XIII, Richelieu respectèrent les libertés bretonnes et la Bretagne, sortie meurtrie des guerres de religion, se remettait de ses ruines.

Vint Louis XIV. Le « Grand Roi » avait deux passions : la guerre et les dépenses somptuaires. On taxa, on imposa à tort et à travers la Bretagne, au mépris des conventions de 1532. Les Etats refusèrent de voter ces impôts nouveaux. Colbert passa outre. Il établit trois nouvelles taxes : *le timbre de papier, l'impôt sur le tabac et la marque de la vaisselle d'étain* qui était encore très répandue en Bretagne, pays riche.

Le 18 avril 1675, une révolte éclata à Rennes.

2.000 insurgés se ruèrent sur les bureaux du roi, les pillèrent et les saccagèrent.

Le duc de Chaulnes, gouverneur français de Bretagne, accourut mettre bon ordre. De Chaulnes était tellement impopulaire à Rennes qu'on le surnommait : « le gros cochon ». Pendant ce temps, des troubles violents éclatèrent à Nantes, Dinan, Lamballe, Vannes et Montfort.

Le mouvement d'agitation gagnait la Basse-Bretagne. Dans la nuit du 24 au 25 mai, l'émeute éclatait à Guingamp, le 7 juin à Châteaulin où les paysans de la région, venus prêter main-forte aux habitants de la ville, réduisirent à l'impuissance la petite troupe royale qui s'y trouvait.

La révolte paysanne, née à Pleyben, gagnait les environs de Quimper, les Montagnes Noires et le Poher jusqu'à Carhaix.

Au début de juillet 1675, quarante paroisses ont pris les armes, vingt mille hommes sont debout, dont les deux tiers armés de mousquets et de fusils, le reste de faux et de fourches.

A Daoulas, à Landerneau, dans la presqu'île de Crozon, autour de Morlaix, dans le Trégor, à Pontivy, partout à la fois, éclatent des émeutes.

A la tête des révoltés marchaient des gentilshommes et des prêtres. Mais ce qui donna au soulèvement une force et une intensité redoutables, c'est qu'il trouva un chef et un organisateur : Sébastien Le Balp, notaire royal à Kergloff près de Carhaix.

Intelligent et fort audacieux, Le Balp avait ses buts de guerre : *assurer les libertés de la Bretagne et améliorer le sort du paysan*. Ces idées trouvaient leur expression dans le fameux « Code Paysan » destiné au « Pays Armorique » (*sic*) et fièrement signé : TORREBEN.

Pendant deux mois les paysans révoltés furent les maîtres du pays. Enhardis, ils pénétrèrent le 17 juillet dans Pontivy. S'assurant l'alliance des Hollandais, alors en guerre avec la France, Le Balp méditait de préparer leur débarquement par Morlaix.

De guerre lasse, la France allait se résoudre à traiter avec les insurgés quand un seigneur du nom de Montgaillard, originaire du Midi de la France, parvint à tuer Le Balp, par trahison, le 3 septembre 1675.

On fit le procès du cadavre de Le Balp. Il fut ordonné qu'il *serait déterré, traîné sur une claie, le visage contre terre, rompu et ensuite exposé sur une roue, à la porte du château de Tymeur, en Poullaouen*.

Telle était la haine qu'inspirait Sébastien Le Balp à ses ennemis français.

La répression.

Le chef mort, la révolte était décapitée. L'heure de la répression était venue : les 6.000 hommes de troupe sous les ordres du duc de Chaulnes parcoururent le pays, le mettant à feu et à sang.

A Combrit, quatorze paysans avaient été pendus à

un même chêne. A Carhaix, à Quimper, à Hennebont, à Pontivy, en Léon et en Tréguier, on pendit bientôt par milliers. Les galères de Brest furent abondamment pourvues en forçats. Des Bretons furent roués vifs et écartelés, plusieurs paroisses furent ruinées, les clochers de leurs églises rasés et leurs cloches fondues.

A Rennes, la troupe royale fut logée chez les habitants, le Parlement dut s'exiler à Vannes. Enfin, par ordre, tout un quartier de Rennes fut démoli et les habitants, hommes, femmes et enfants, chassés dans la campagne.

Ainsi s'éteignait dans les ruines, les larmes et le sang la célèbre révolte des Bonnets Rouges dont les buts sacrés étaient de rendre à la Bretagne ses justes et légitimes libertés.

II. — LA REVOLTE DE 1720. LES « FRERES BRETONS »

Quarante ans plus tard, Louis XIV était mort (1715), la sage administration des Etats et l'exacte justice du Parlement, rentrés à Rennes après avoir payé rançon, avaient rendu un peu de paix et de prospérité au pays.

Philippe d'Orléans, régent de France, avait imposé aux Bretons le gouvernement du maréchal de Montesquiou. Incapable, dissolu et brutal, violent et hautain, il s'attira la haine de tous les Bretons.

En 1717, les Etats de Bretagne refusèrent de voter une nouvelle taxe, puis cédèrent, pensant apporter un apaisement aux relations tendues avec la France.

En 1718, nouveau refus des Etats de voter la taxe, arrestations et exil des opposants. Alors certains membres se liguèrent : signant l' « *Acte d'Association pour la Défense des Libertés Bretonnes* », ils prirent le nom de « *Frères Bretons* » et se trouvèrent 400 signataires. Ils se réunissaient chaque mois chez l'un ou chez l'autre d'entre eux.

A Lanvaux, au cours d'une grande assemblée, ils choisirent des chefs. C'étaient : Boishorand, Couëssin La Berrès, Kersauzon, Saint-Pern du Laté, Lantivy du Crosco, Lantillac, Bouétié et Pontcallec, qui s'étaient joints à Talhouët-Bonamour et à Lambilly.

En août 1719, la révolte gronda de nouveau dans le peuple, écrasé par des impôts trop lourds. Bourgeois et paysans s'unirent aux nobles pour délivrer la Bretagne du joug. Talhouët-Bonamour voulait soutenir les armes à la main les paysans contre les soldats du roi. Lambilly l'emporta, en proposant l'alliance avec l'Espagne.

« En droit, écrit La Borderie, cette alliance avec l'Espagne était incontestablement légitime. L'Union de la Bretagne avec la France avait été faite sous la condition expresse du maintien des privilèges bretons, condition acceptée en 1532, ratifiée depuis à chaque session des Etats... et qui venait d'être violée... Les Bretons étaient donc en droit de tenir pour rompu le traité qui les unissait à la France, de reprendre leur

indépendance, comme avant le mariage de la Duchesse Anne, en 1491, de repousser la force par la force et s'allier dans ce but à qui leur plairait. »

Au mois d'octobre 1719, les conjurés attendirent les secours d'Espagne dans la forêt de Lanouée. Les soldats espagnols arrivèrent trop tard et en nombre insuffisant. Un fonctionnaire royal, Brou, maître des taxes en Bretagne, était déjà averti du complot par des mouchards. Le gouvernement de Montesquiou lança ses soldats à la poursuite des « *Frères Bretons* ». Certains des conjurés, au nombre de 134, dont 12 femmes, furent arrêtés et conduits à la prison de Nantes; 37 autres avaient pu passer à l'étranger.

Au mois de mars 1720, un tribunal français extraordinaire réuni à Nantes jugeait les chefs du complot à huis-clos et sans leur donner le droit de faire appel à des défenseurs. Pontcallec, Talhouët, Montlouis, du Couëdic furent condamnés à la confiscation de leurs biens et à la peine capitale. Seize autres condamnations à mort et de nombreuses condamnations à la confiscation des biens, à l'exil furent prononcées par coutumace.

Le 26 mars 1720, date à jamais mémorable, sur la place du Bouffay à Nantes, quatre têtes bretonnes tombaient sous la hache du bourreau français. Les « *Frères Bretons* » n'avaient pu accomplir l'œuvre rêvée. Pourtant la mort des quatre suppliciés n'avait pas été vaine : Montesquiou fut disgracié, les juges de Nantes furent retirés, et les impôts allégés. La Bretagne recouvrait, en 1734, la libre gestion de ses finances.

Bretons, inspirons-nous de l'exemple de Pontcallec et de ses compagnons. Ils sont morts pour que la Bretagne vive. L'histoire de France nous enseigne à les mépriser : qu'ils soient au contraire honorés et loués à jamais par tous les Bretons dignes de ce nom !

III. — LA CHOUANNERIE

Dans la nuit du 4 août 1789 avaient sombré les dernières libertés bretonnes. La suppression de la Bretagne avait été décrétée. Son nom même disparut de la carte du monde. Elle n'avait plus ses Etats ni son Parlement.

Si une grande partie de la bourgeoisie des villes, qui avait adopté les idées nouvelles des « philosophes », se résignait à la perte de l'autonomie bretonne, il n'en était pas de même de la noblesse bretonne et du peuple des bourgs et des campagnes.

A la suite de la suppression de leurs droits, les Bretons, qui étaient profondément catholiques, se révoltèrent contre les ennemis de leur foi quand fut décrétée la « Constitution civile du clergé ». Les révolutionnaires français commencèrent en Bretagne à poursuivre et à persécuter les prêtres coupables du refus de prêter le serment de fidélité à la République.

La conscription ou levée, en masse décrétée par la Convention acheva de faire déborder le vase. A Saint-Pol-de-Léon, personne ne s'approcha le jour du tirage au sort. Et ce fut ainsi dans beaucoup d'autres endroits.

Bientôt des coups de feu furent échangés et de véritables batailles éclatèrent à Saint-Pol, Pontivy, Rochefort, Nantes...

L'Association Bretonne

Le Marquis Tuffin de La Rouërie se mit à la tête des Bretons pour mener la lutte contre les Bleus. La Rouërie groupa d'abord la noblesse. Il avait déjà fait ses preuves en 1788 lors d'un conflit qui éclata entre les Etats de Bretagne et le roi. Il fut à l'époque incarcéré à la Bastille.

La Rouërie mit sur pied une formidable organisation, l'« Association Bretonne ». Le retour de la Monarchie lui paraissait le moyen le plus propre pour la Bretagne de recouvrer ses institutions perdues. Aussi déclara-t-il :

« L'objet de l'Association est de contribuer essentiellement et par les moyens les plus doux au retour de la monarchie, au salut des droits de la Province, celui des propriétés et de l'honneur breton. »

Le vieil instinct national parlait en lui lorsqu'il s'exprimait ainsi de la façon la plus explicite :

« Et vous, Bretons, mes chers amis, je veux vous aider à recouvrer vous-mêmes les anciennes franchises et les anciens droits qui étaient à la fois le rempart le plus solide de votre liberté politique et religieuse, comme le plus sûr garant de votre paix intérieure et de la prospérité qu'elle produit. »

Comme condition de l'appui de l'« Association Bre-

tonne » aux ennemis de la Révolution émigrés à l'étranger, La Rouërie exigeait catégoriquement des Princes le rétablissement des anciens Etats et l'autonomie de la Bretagne.

Bientôt le mouvement s'étendit dans les couches populaires. Les paysans chouans se groupèrent par bandes, par régions, par paroisses, choisissant un des leurs pour chef. A Gourin et au Faouët : Duchélas, Jean-Jan à Baud, Du Bois à Ploërmel, Guillemot dit « le roi de Bignan » à Locminé, Francheville du Pélennec à Sarzeau, de Siltz à Rochefort et Malestroit, Boisguy à Fougères, Boishardy à Moncontour, Georges Cadoudal à Auray. Malheureusement, il manqua très tôt, à ce vaste mouvement, une direction politique : La Rouërie, usé par les fatigues, les privations, le travail, mourut prématurément au château de La Guyomarais, dans la nuit du 29 au 30 janvier 1792. Trahis par un agent de Danton, ses principaux lieutenants furent arrêtés et guillotisés dans les semaines et les mois suivants.

Alors commença la guerre de guérillas et de surprises, derrière les talus, dans les champs. Bientôt s'unirent Chouans bretons et Chouans de Vendée que le Comte Joseph de Puisaye mit en relation avec les émigrés d'Angleterre.

L'Expédition de Quiberon (1795)

Le 26 juin 1795 débarquait à Quiberon un corps d'émigrés venu d'Angleterre. Dix mille chouans accourus de tous les environs étaient venus à leur rencontre.

Mais bientôt de fortes dissensions se manifestèrent entre Chouans et émigrés. Hoche eut le temps d'accourir de Rennes avec l'armée des républicains. Cernés dans la presqu'île de Quiberon, ils durent capituler. Malgré la promesse faite de leur accorder la vie sauve, mille d'entre eux, transférés à Auray, y furent passés par les armes.

Georges Cadoudal, Chef breton de la Chouannerie

Georges Cadoudal, de Kerléano, près d'Auray, était fils de cultivateurs. Tout jeune il s'était fait chouan et avait combattu en Vendée. Rentré en Bretagne, il prit le commandement de la Chouannerie dans le Morbihan et organisa ses troupes. D'une force et d'un courage extraordinaires, Georges Cadoudal, nommé général chouan en 1796, ne tarda pas à être célèbre.

Bonaparte, Premier Consul, dans le but d'en finir avec la Chouannerie, promit alors la liberté religieuse. Il fit des offres brillantes à Cadoudal : argent, titres, haut grade dans l'armée si celui-ci voulait se soumettre. Georges Cadoudal refusa tout et passa en Angleterre. Le 20 mai 1800, il fut nommé *général en chef des Chouans pour toute la Bretagne*. Il revint en Bretagne pour organiser la lutte contre Bonaparte. La police de Bonaparte tenta en vain de l'empoisonner. Enfin, il se rendit à Paris, s'unit à la conspiration contre le Premier Consul, qu'il rêvait d'enlever.

Dénoncé et trahi, Georges Cadoudal fut arrêté le

9 mars 1804 et jeté en prison avec ses compagnons. Le 25 juin, il refusa de demander sa grâce, et mourut comme ses compagnons sur l'échafaud.

Ce n'est pas sans regret que Bonaparte se voyait réduit à exécuter Georges, son rival, pour lequel il avait la plus grande admiration.

Avec Georges Cadoudal mourait le dernier grand héros populaire de la Bretagne, l'homme têtue, indomptable et plein de courage.



Bretons, vous êtes instruits de l'exemple de Sébastien Le Balp, de Pontcallec, de La Rouërie et de Georges Cadoudal. Ils ont combattu toute leur vie pour le salut de notre Patrie, ils lui ont tout sacrifié, même leur vie. Notre devoir est de les suivre dans la voie qu'ils nous ont tracée.

S'ils sont morts avant de voir la réalisation de leur rêve, — qui est le nôtre, — disons-nous que nous avons infiniment plus de chance qu'eux, de voir enfin notre Patrie renaître à la vie.

Comme Le Balp, Pontcallec, La Rouërie, Cadoudal et tant d'autres, nous continuons la lutte séculaire des Bretons de tous les temps.

Pour la Bretagne libre, EN AVANT !

BIBLIOGRAPHIE

(Fin)

LA CHOUANNERIE (1793-1815)

- A. DUCHATELLIER; *Histoire de la Révolution dans les départements de l'ancienne Bretagne*. Paris et Nantes, 1836.
- THOMAS DE CLOSMADÉUC; *Quiberon 1795. Emigrés et Chouans*. Paris, 1899.
- H. POMMERET; *Boishardy. L'histoire et la légende*. Saint-Brieuc, 1932.
- J. LE FALHER; *Etude sur la Chouannerie morbihannaise. Le Royaume de Bignan*. Hennebont, 1913.
- G. DE CADOUAL; *Georges Cadoudal et la Chouannerie*. Paris, 1887.
- G. LENÔTRE; *Georges Cadoudal*. Paris, 1929.
- RIO; *La petite Chouannerie ou histoire d'un collègue breton sous l'Empire*. Paris, 1842.
- J. GUILLEMOT; *Lettres à mes neveux sur la Chouannerie*. Nantes, 1859.



